



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001

Première session de la
trente-septième législature, 2001

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

National Finance

Finances nationales

Chairman:
The Honourable LOWELL MURRAY, P.C.

Président:
L'honorable LOWELL MURRAY, c.p.

Wednesday, November 21, 2001

Le mercredi 21 novembre 2001

Issue No. 30

Fascicule n° 30

First meeting on:
Supplementary Estimates (A)
for the fiscal year ending March 31, 2002

Première réunion concernant:
Le Budget supplémentaire des dépenses (A)
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Lowell Murray, P.C., *Chairman*

The Honourable Isobel Finnerty, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks	Furey
Bolduc	Kinsella
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
Cools	Mahovlich
Doody	Stratton
Ferretti Barth	Tunney

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Lowell Murray, c.p.

Vice-présidente: L'honorable Isobel Finnerty

et

Les honorables sénateurs:

Banks	Furey
Bolduc	Kinsella
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Cools	Mahovlich
Doody	Stratton
Ferretti Barth	Tunney

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, November 6, 2001:

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Poy:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2002.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 6 novembre 2001:

L'honorable sénateur Robichaud, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Poy,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses projetées dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002.

La motion mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2001

(35)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 5:46 p.m., this day, in Room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Murray, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Bolduc, Cools, Ferretti Barth, Finnerty, Lynch-Staunton, Mahovlich, Murray, P.C., Stratton and Tunney (10).

In attendance: Mr. Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

WITNESSES:

From the Treasury Board of Canada:

Richard J. Neville, Deputy Comptroller General, Comptroller-ship Branch;

David Bickerton, Acting Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Directorate, Comptrollership Branch.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on November 6, 2001, the committee undertook its examination of the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2002.

Mr. Neville made an opening statement and, with Mr. Bickerton, answered questions from members of the committee.

At 7:03 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2001

(35)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 17 h 46, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Murray, c.p., (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Bolduc, Cools, Ferretti Barth, Finnerty, Lynch-Staunton, Mahovlich, Murray, c.p., Stratton et Tunney (10).

Également présent: M. Guy Beaumier, attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS:

Du Conseil du Trésor du Canada:

Richard J. Neville, sous-contrôleur général, Direction de la fonction de contrôleur;

David Bickerton, directeur exécutif intérimaire, Division des opérations et des prévisions des dépenses, Direction de la fonction de contrôleur.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 6 novembre 2001, le comité entreprend son examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002.

M. Neville fait un exposé, puis, avec l'aide de M. Bickerton, répond aux questions des membres du comité.

À 19 h 03, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Tōnu Onu

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2001

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 5:46 p.m. to examine the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2002.

Senator Lowell Murray (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we have before us Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2002. You will know, from previous experience, that we should report on these Supplementary Estimates sometime during the first week of December because the supply bill is apt to be presented in the House of Commons on December 4 and may arrive in the Senate as early as December 5. It will probably be debated the next week if all goes according to plan, as it seldom does.

In any case, we will begin our consideration of Supplementary Estimates (A) this evening. We have officials from the Treasury Board. You will recognize Richard J. Neville. He is the Deputy Comptroller General now of the Comptrollership Branch, and with him is Mr. David Bickerton, the Acting Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Directorate of the Comptrollership Branch. Mr. Neville has an opening statement to make, copies of which are before honourable senators in both official languages.

Mr. Richard J. Neville, Deputy Comptroller General, Comptrollership Branch, Treasury Board of Canada: Honourable senators, I am appearing before you today to discuss the government's Supplementary Estimates (A) for the fiscal year 2001-02 introduced in Parliament on November 1, 2001. I am pleased to have Mr. David Bickerton joining me today.

Let me begin by stating that from a fiscal planning perspective, these Supplementary Estimates seek Parliament's approval to spend \$4.8 billion on expenditures, voted appropriations, for 2001-02. These were provided for within the \$167.1 billion in overall planning for 2001-02, as set out in the October 2000 Economic Statement and Budget Update, and adjusted to include the impact of the policy initiatives announced in the May 2001 Economic Update. These estimates were not included in the 2001-02 Main Estimates.

These estimates also provide information to Parliament about a net increase of \$2.1 billion in changes to projected statutory spending from amounts forecast in the Main Estimates. As you know, Parliament has already approved this spending in separate legislation. These items include, for example, \$1.25 billion for a grant to the Canadian Foundation for Innovation, and an increase of \$616 million in fiscal equalization payments to provinces.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2001

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit ce jour à 17 h 46 pour examiner le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002.

Le sénateur Lowell Murray (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, nous examinons le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice qui se termine le 31 mars 2002. Vous savez par expérience que nous devons faire rapport sur ce budget au cours de la première semaine de décembre car le projet de loi de crédits pourra être présenté à la Chambre des communes le 4 décembre et pourrait parvenir au Sénat dès le 5 décembre. Il sera probablement discuté la semaine prochaine si tout se déroule comme prévu, ce qui est rarement le cas.

Quoi qu'il en soit, nous allons commencer notre examen du Budget supplémentaire (A) ce soir. Nous accueillons des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor. Vous aurez reconnu Richard J. Neville. Il est maintenant sous-contrôleur général à la Direction de la fonction de contrôleur, et il est accompagné de M. David Bickerton, directeur exécutif intérimaire, Division des opérations et prévision des dépenses, Direction de la fonction de contrôleur. M. Neville va faire un exposé d'ouverture dont les honorables sénateurs ont reçu un exemplaire dans les deux langues officielles.

M. Richard J. Neville, sous-contrôleur général, Direction de la fonction de contrôleur, Conseil du Trésor du Canada: Honorables sénateurs, je compare devant vous aujourd'hui pour vous parler du Budget supplémentaire des dépenses (A) du gouvernement pour l'année financière 2001-2002, qui a été déposé le 1er novembre 2001. Je suis très heureux que M. David Bickerton se joigne à moi aujourd'hui.

Permettez-moi tout d'abord d'affirmer que, du point de vue de la planification des recettes fiscales, ce Budget supplémentaire des dépenses vise à obtenir l'approbation du Parlement en vue de consacrer une somme de 4,8 milliards de dollars aux dépenses — crédits approuvés — pour 2001-2002. On avait prévu ce genre de dépenses dans le cadre de la planification globale de 167,1 milliards de dollars pour 2001-2002 comme il est énoncé dans l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire d'octobre 2000 et le montant a été rajusté pour tenir compte de l'impact des initiatives stratégiques annoncées dans la Mise à jour économique de mai 2001. Ces prévisions n'ont pas été incluses dans le Budget principal des dépenses de 2001-2002.

Ces prévisions présentent également au Parlement de l'information sur une augmentation nette de 2,1 milliards de dollars pour modifier les dépenses législatives prévues à partir des sommes prévues dans le Budget principal des dépenses. Comme vous le savez, le Parlement a déjà approuvé cette dépense dans une mesure législative séparée. Ces articles englobent notamment une subvention de 1,25 milliard de dollars versée à la Fondation

[Translation]

Regarding items affecting more than one organization, \$425.9 million for 69 departments and agencies under the carry-forward provision to meet operational requirements originally provided for in 2000-01.

This provision is intended to reduce the year-end spending and improve cash management of operating budgets. It allows managers to carry forward, from one fiscal year to the next, and amount of up to 5 per cent of their operating budget of the previous fiscal year. The operating budget includes salaries, operating expenses and minor capital expenditures.

Allocations will be as follows: \$382.3 million for compensation for collective bargaining; \$216.5 million to 27 departments and agencies for incremental funding to address core operational and capital requirements; \$164.6 million to 10 departments and agencies for incremental information management and technology infrastructure requirements; \$114.4 million for the Canadian Firearms Program; \$100.0 million for the Sustainable Development Technology Fund; \$98.6 million for Government On-Line initiatives; \$96.9 million for public security and antiterrorism initiatives; and \$62.5 million for the Federal Tobacco Control Strategy.

[English]

Items affecting a single organization include \$550 million to Agriculture and Agri-Food Canada under the Farm Income Protection Act for contributions to farmers to provide immediate assistance to help them deal with hardships experienced last year; \$225.3 million to the Canada Customs and Revenue Agency to address operational workload pressures and pursue revenue-generation initiatives; \$221.9 million to Transport Canada to provide assistance to air carriers; \$160 million, for losses incurred due to temporary closure of Canadian air space, and additional payments to VIA Rail in support of an expanded capital investment program, \$61.9 million; \$152.5 million to National Defence for additional costs for NATO Flying Training in Canada and other profession services — \$98.8 million — and pay comparability and pay adjustments for military judges, medical and dental officers — \$53.7 million; \$114.8 million to Fisheries and Oceans Canada for the Fisheries Access Program; \$109.7 million to the Canadian Institutes of Health Research for program enhancements; \$97.1 million to the Department of Foreign Affairs and International Trade for contributions to provinces related to softwood lumber export controls; \$74.5 million to Indian and Northern Affairs Canada for the settlement of specific claims with the Horse Lake First Nation and the Fishing Lake First Nation; \$60 million to the Canadian Broadcasting Corporation to strengthen and revitalize radio and television programs; \$57.7 million to Health Canada in support of federal hepatitis C initiatives; \$57.3 million to the Cape Breton Development Corporation for additional costs, including workforce adjustments; \$53 million to the Privy Council Office

canadienne pour l'innovation et une augmentation de 616 millions de dollars en paiements de péréquation aux provinces.

[Français]

Quant aux dépenses touchant plus d'une organisation, il s'agit de 425,9 millions de dollars à 69 ministères et organismes en vertu de la disposition relative au report pour répondre à divers besoins opérationnels prévus à l'origine pour 2000-2001.

Cette mesure vise à réduire les dépenses de fin d'exercice et à améliorer la gestion des budgets de fonctionnement. Elle permet aux gestionnaires de reporter, d'un exercice à un autre, un montant jusqu'à concurrencer de 5 p. 100 de leur budget de fonctionnement de l'exercice précédent. Le budget de fonctionnement comprend les salaires, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital secondaires.

Sont alloués: 382,3 millions de dollars à titre de compensation pour la négociation collective; 216,5 millions de dollars aux 27 ministères et organismes en fonds supplémentaires pour répondre aux principaux besoins de fonctionnement et besoins en capital; 164,6 millions de dollars aux dix ministères et organismes pour des besoins accrus en matière d'infrastructure technologique; 114,4 millions de dollars pour le Programme canadien de contrôle des armes à feu; 100 millions de dollars pour le Fonds d'appui technologique au développement durable; 98,6 millions de dollars pour les initiatives du gouvernement en direct; 96,9 millions de dollars pour des initiatives liées à la sécurité publique et aux mesures antiterroristes; et 62,5 millions de dollars pour la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme.

[Traduction]

Les postes touchant une seule organisation représentent 550 millions de dollars à Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour les contributions pour la gestion des risques agricoles en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole; 225,3 millions de dollars à l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour couvrir les besoins de fonctionnement liés à la charge de travail et poursuivre les initiatives de production de recettes; 221,9 millions de dollars à Transports Canada pour accorder de l'aide aux transports aériens; 160 millions pour les pertes encourues par la fermeture temporaire de l'espace aérien du Canada et des fonds supplémentaires à VIA Rail comme soutien à un programme d'immobilisations élargi, 61,9 millions de dollars; 152,5 millions de dollars à la Défense nationale pour des coûts supplémentaires relatifs aux programmes d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada et à d'autres services professionnels, 98,8 millions de dollars, comparabilité et redressement des soldes pour des juges, médecins et dentistes militaires, 53,7 millions de dollars; 114,8 millions de dollars à Pêches et Océans Canada pour le Programme d'accès aux pêches; 109,7 millions de dollars aux Instituts de recherche en santé du Canada pour l'amélioration de programmes; 97,1 millions de dollars au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour des contributions versées aux provinces pour les contrôles des exportations de bois d'oeuvre; 74,5 millions de dollars au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le règlement de revendications particulières de la Première nation de Horse Lake et de la Première nation de Fishing Lake; 60 millions de dollars à la Société Radio-Canada pour améliorer et revitaliser les

for the Office of Indian Residential Schools Resolution of Canada; \$50 million to the Canadian International Development Agency for programming against hunger and malnutrition through international development and nutritional institutions.

Non-budgetary includes \$6 million to Indian and Northern Affairs Canada for additional loan requirements.

The aforementioned items represent \$3,491.5 million of the \$4,830 million for which parliamentary approval is sought. The \$1,338.5 million balance is spread among a number of other departments and agencies. The specific details are included in the Supplementary Estimates.

With respect to the update to Parliament on forecast statutory expenditures, \$2,122.9 million of the \$6,952.9 million in spending identified in the Supplementary Estimates represent adjustments to projected statutory spending that had been previously authorized by Parliament. The updates shown in these Supplementary Estimates are provided for information purposes only.

The major statutory items to which there are changes in the projected spending amounts as follows: Budgetary, \$1,250 million to the Department of Finance Canada for a grant to the Canadian Foundation for Innovation; \$616 million to the Department of Finance Canada for transfer payments to provincial and territorial governments; \$56.4 million to the Commissioner for Federal Judicial Affairs for payments pursuant to the Judges Act.

Non-budgetary includes \$172 million to Department of Finance Canada for the issuance of a loan to the International Monetary Fund's Poverty Reduction and Growth Facility.

The above major statutory items represent adjustments totalling \$2,094.4 million out of the \$2,122.9 million in adjustments. The \$28.5 million balance is spread among a number of other departments and agencies. The specific details are included in the Supplementary Estimates.

[Translation]

Mr. Chairman, this concludes my opening statement. I will now be happy to answer your questions.

The Chairman: The amount of \$164.6 million requested is clearly sufficient to draw the attention of the Leader of the Opposition, who is with us tonight.

[English]

Senator Lynch-Staunton: This is one committee where I know I can contribute nothing and come away with a lot because I always appreciate the help and information our friends from Treasury Board are willing to share with us.

émissions de radio et de télévision; 57,7 millions de dollars à Santé Canada pour appuyer des initiatives fédérales relatives à l'hépatite C; 57,3 millions de dollars à la Société de développement du Cap-Breton pour des coûts supplémentaires, y compris le réaménagement des effectifs; 53 millions de dollars au Bureau du Conseil privé pour le Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones; 50 millions de dollars à l'Agence canadienne de développement international pour des programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par le biais des institutions internationales de développement et d'alimentation.

Les postes non budgétaires incluent 6 millions de dollars au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour des besoins de prêts supplémentaires.

Les principaux postes susmentionnés représentent 3 491,5 millions de dollars des 4 830 millions de dollars pour lesquels l'autorisation du Parlement est demandée. Le solde de 1 338,5 millions de dollars est réparti entre un certain nombre de ministères et d'organismes. Des détails précis figurent dans le Budget supplémentaire des dépenses.

Au chapitre des informations sur les changements apportés aux dépenses législatives prévues, des 6 952,9 millions de dollars en dépenses identifiées dans le Budget supplémentaire des dépenses, 2 122,9 millions de dollars correspondent à des rajustements aux dépenses législatives prévues déjà autorisées par le Parlement et sont fournis uniquement à titre d'information.

Voici les principaux postes législatifs pour lesquels les dépenses prévues ont été modifiées: Poste budgétaire, 1 250 millions de dollars au ministère des Finances Canada pour une subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation; 616 millions de dollars au ministère des Finances Canada pour des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux et territoriaux; 56,4 millions de dollars au Commissaire à la magistrature fédérale pour des paiements effectués en vertu de la Loi sur les juges.

Le poste non budgétaire correspond à 172 millions de dollars au ministère des Finances Canada pour l'émission d'un prêt à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international.

Des 2 122,9 millions de dollars, les principaux postes législatifs susmentionnés représentent un rajustement totalisant 2 094,4 millions de dollars. Le solde de 28,5 millions de dollars, réparti entre un certain nombre de ministères et d'organismes, figure en détail dans le Budget supplémentaire des dépenses.

[Français]

Monsieur le président, cela conclut mes remarques préliminaires. Je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

Le président: Il est certain que le montant de 164,6 millions de dollars mentionné suffira pour attirer l'attention du chef de l'opposition, qui est parmi nous ce soir.

[Traduction]

Le sénateur Lynch-Staunton: Ce comité est un comité auquel je sais que je ne peux rien apporter mais d'où je repars toujours comblé car j'apprécie toujours l'aide et les renseignements que nos amis du Conseil du Trésor ont la gentillesse de nous apporter.

I have two areas for discussion that are linked. The main one is the Sustainable Development Fund, which was the topic of debate, as you know, in front of the Energy Committee and in the Senate. In summary, the Energy Committee reported to the Senate that the way that the monies were given to a non-profit corporation was an affront to Parliament.

I am not asking you to comment on that but I will ask you to comment on the Auditor General's report, which details the entire transaction from beginning to end, and since I see everyone is familiar with her comments I will summarize them by saying that she is troubled by the way this was done. She points out, and I quote:

I also question Government statements that the Corporation had to be established and the funds transferred to it quickly or the spending authority for the initiative would lapse. Parliament had not granted any spending authority for 2000-2001; therefore, there was no spending authority to lapse.

I could go on at length on the background to this, but to save time and assuming everyone is familiar with the topic, my first question is: If there is no parliamentary authority for the expenditure of funds, how can Treasury Board advance those funds?

Mr. Neville: Mr. Chairman, I certainly appreciate the opportunity to clarify that particular transaction. I will go through more of a chronological sequence of events to help you understand what actually transpired. I trust that that should answer your concerns.

After the Budget 2000 announcement, legislation was drafted to create a foundation. To put it in perspective, the Minister of Finance announced this initiative responding to a significant environmental climate change priority addressing the Kyoto Protocol in the February 2000 budget. After that, while the existing program legislation of both the Minister of Natural Resources Canada and the Minister of Environment, together with the funding agreement with the private sector corporation would have been sufficient for the long-term management of the fund, the government preferred to have a legislative foundation. A legislative foundation provides additional parliamentary oversight and allows flexibility to change the mandate of the organization if need be.

Legislation was initially introduced into the House in October 2000. Remember though that this was introduced in the budget speech in February 2000. With the call of the election, Bill C-46 died on the Order Paper and was tabled again in February 2001, as Bill C-4, after the election. Parliament gave Royal Assent to Bill C-4 on June 14, 2001.

The act created the Canada Foundation for Sustainable Development Technology. However, during this period the government was concerned with the delay in delivering the program. Hence, to expedite delivery of the program the

Je voudrais aborder deux domaines de discussion qui sont reliés. Le principal est le Fonds d'appui au développement durable, qui a fait l'objet d'un débat, comme vous le savez, au Comité de l'énergie et au Sénat. En un mot, le Comité de l'énergie a dit dans son rapport au Sénat que la façon dont les crédits étaient versés à un organisme sans but lucratif constituait un affront pour le Parlement.

Je ne vous demande pas de commenter cette affirmation, mais je vous demanderai vos commentaires sur le rapport de la vérificatrice générale qui décrit toute cette transaction du début à la fin et, comme tout le monde est bien au courant de ce qu'elle en a dit, je me contenterai de le résumer en disant qu'elle a été troublée par la façon dont cela s'était fait. Elle dit, et je cite:

Je conteste aussi les déclarations du gouvernement selon lesquelles il fallait créer cette société et lui transférer les fonds rapidement sans quoi le pouvoir de dépenser pour cette initiative serait devenu caduc. Le Parlement n'avait pas encore octroyé de pouvoir de dépenses pour 2000-2001; par conséquent, aucun pouvoir de dépenser ne pouvait devenir caduc.

Je pourrais continuer à m'étendre longuement sur le contexte de cette question, mais pour éviter de perdre du temps et en partant du principe que tout le monde est au courant, ma première question sera la suivante: Si le Parlement n'a pas donné son autorisation pour la dépense de fonds, comment le Conseil du Trésor peut-il avancer ces fonds?

M. Neville: Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire la lumière sur cette transaction particulière. Je vais reprendre un peu plus la chronologie des événements pour vous aider à comprendre ce qui s'est passé en réalité. Je suis convaincu que vous aurez là la réponse à vos préoccupations.

Après l'annonce du budget de 2000, on a rédigé un projet de loi visant à créer une fondation. Pour remettre les choses en perspective, le ministre des Finances a annoncé cette initiative visant à concrétiser une priorité importante accordée au changement climatique dans le cadre du Protocole de Kyoto, dans le budget de février 2000. Ensuite, alors que la législation relative aux programmes du ministre des Ressources naturelles et du ministre de l'Environnement, ainsi que l'accord de financement avec une société du secteur privé auraient suffi à assurer la gestion à long terme du fonds, le gouvernement a préféré avoir un fondement législatif. Ce fondement législatif permet une surveillance parlementaire supplémentaire et permet aussi de modifier en cas de besoin le mandat de l'organisation.

Le projet de loi a été présenté au départ à la Chambre en octobre 2000. N'oubliez pas cependant que cette initiative avait été annoncée dans le discours du budget de février 2000. Quand les élections ont été déclenchées, le projet de loi C-46 est mort au *Feuilleton* et a été de nouveau déposé en février 2001, en tant que projet de loi C-4, après les élections. Le Parlement a donné la sanction royale au projet de loi C-4 le 14 juin 2001.

La loi créait la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. Toutefois, à l'époque, le gouvernement avait peur qu'il s'écoule trop de temps avant la mise en oeuvre du programme. Par conséquent, pour accélérer son

government entered into a funding agreement with a private sector foundation incorporated under the Canada Corporations Act, Part II.

A funding agreement approved by Treasury Board in March 2001 and signed by both parties outlined the terms and conditions for the use of a \$100 million grant. Since the funding agreement and the necessary Treasury Board approvals were completed too late for this item to be included in the 2000-01 Supplementary Estimates, or the 2001-02 Main Estimates, this item has been included in the 2001-02 Supplementary Estimates.

Temporary access to Treasury Board Vote 5 of \$50 million in 2001-02, \$25 million each for Natural Resources and Environment Canada, was provided to advance funds to the foundation to begin delivering on the initiative. Without access to TB Vote 5, funding would not have been made available for the initiative until the 2001-02 Supplementary Estimates are tabled and approved, hopefully in December 2001. This would be almost two years after the initiative was first publicly announced and 10 months after the government entered into a financial obligation to provide \$100 million to the foundation.

This also recognized the government's liability under the funding agreement and allowed the foundation to begin delivering on this high priority initiative consistent with the government's intention. The \$50 million will be returned to replenish TB Vote 5 upon the tabling of supplies for these Supplementary Estimates. Funding for projects will be provided to eligible alliances, private sector corporations, universities, and not-for-profit organizations whose aim is to develop or demonstrate new technologies to promote sustainable development related to climate change and clean air.

The funding agreement will terminate on June 30, 2011. This will allow five years to commit funding to eligible projects to 2006, three additional years to disburse the funding to 2009, and two years to monitor results and conduct a final evaluation. The interest on the amount will accrue to the foundation, enabling it to do more work in support of sustainable development technologies.

I have two comments in closing. First, if the foundation is dissolved, any remaining funds will be distributed to eligible recipients who have received funding from the foundation and are still carrying on projects with the objectives of the SDTF.

With regard to your specific question, while in her report the Auditor General questioned the advisability of making large payments to foundations in advance of their use — and in this case the need to make such a large advance payment prior to consideration of Bill C-4 and Supplementary Estimates — she did not place reservations on the accounts of Canada and noted that the payments followed an acceptable legal interpretation of parliamentary authorities.

démarrage, le gouvernement a conclu un accord de financement avec une fondation du secteur privé incorporée en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes.

Un accord de financement approuvé par le Conseil du Trésor en mars 2001 et signé par les deux parties exposait les conditions d'utilisation d'une subvention de 100 millions de dollars. Comme cet accord de financement et les autorisations nécessaires du Conseil du Trésor ont été rédigés trop tard pour que ce poste soit inclus au Budget supplémentaire de 2000-2001 ou au Budget principal de 2001-2002, le crédit a été inclus dans le Budget supplémentaire de 2001-2002.

Un accès temporaire au crédit 5 du Conseil du Trésor a été consenti pour un montant de 50 millions de dollars en 2001-2002, 25 millions de dollars pour les Ressources naturelles et autant pour Environnement Canada, afin de permettre à la fondation de commencer à fonctionner. Sans cet accès au crédit 5 du Conseil du Trésor, il n'y aurait pas eu de financement disponible pour cette initiative tant que le Budget supplémentaire de 2001-2002 n'aurait pas été déposé et approuvé, en principe en décembre 2001. Autrement dit, il se serait écoulé près de deux ans depuis la première annonce publique de cette initiative et 10 mois depuis l'engagement pris par le gouvernement de fournir 100 millions de dollars à la fondation.

Cette façon de procéder témoignait aussi de la responsabilité du gouvernement dans le cadre de l'accord de financement et permettait à la fondation d'entamer la concrétisation de cette initiative hautement prioritaire conformément aux intentions du gouvernement. Les 50 millions de dollars seront reversés au crédit 5 du Conseil du Trésor lorsque le Budget supplémentaire sera déposé. On financera les projets de groupements admissibles, sociétés du secteur privé, universités et organismes sans but lucratif destinés à mettre au point ou à démontrer de nouvelles technologies axées sur le développement durable dans le contexte du changement climatique et de la qualité de l'air.

L'accord de financement prendra fin le 30 juin 2011. Cela laisse cinq ans pour engager les fonds dans des projets admissibles jusqu'à 2006, trois années supplémentaires pour verser les fonds jusqu'à 2009, et deux ans pour contrôler les résultats et procéder à l'évaluation finale. L'intérêt des montants sera versé à la fondation pour lui permettre de mener d'autres activités à l'appui de technologies de développement durable.

Je ferai deux remarques en conclusion. Premièrement, si l'on dissout la fondation, tous les fonds restants seront distribués à des bénéficiaires admissibles qui auront reçu des fonds de la fondation et continueront à mener des projets conformes aux objectifs du Fonds d'appui technologique au développement durable.

Pour en revenir à votre question précise, la vérificatrice générale, tout en contestant le bien-fondé de versements anticipés aussi importants à des fondations — et dans ce cas précis la nécessité de verser une avance aussi considérable avant l'étude du projet de loi C-4 et la présentation du Budget supplémentaire — n'a pas émis de réserves sur les comptes du Canada et a souligné que ces versements étaient conformes à une interprétation juridique acceptable des pouvoirs parlementaires.

I trust that answers the question. It was a lengthy response, but I wanted to give you the chronological sequence of events.

Senator Lynch-Staunton: I appreciate that, although I am familiar with them. You have done them in the right order. However, I want to quote the Auditor General from her report:

The Government Contingencies Vote authorizes the Government to “supplement other appropriations for payroll and other requirements and to provide for miscellaneous, minor and unforeseen expenses not otherwise provided for...” It is likely that Parliament will approve the Supplementary Estimates, retroactively authorizing the two \$25 million payments to the Corporation and the replenishment of the Government Contingencies Vote. However, I question whether it was appropriate for the Government to use a general contingency vote to provide \$50 million in temporary authority so the departments can make the grant payments to the Corporation, all before Bill C-4 received royal assent.

This is our preoccupation, that there had been no parliamentary authority; the bill had not passed. How can justification be given for the use of the contingency vote to justify the transfer of funds when the program itself had yet to be approved by Parliament? That is the part that I find mystifying.

Mr. Neville: I thought I had gone over that, but I would be pleased to go over it again.

Senator Lynch-Staunton: I want to know what the legal mechanism is allowing Treasury Board to transfer funds to a program yet to be approved by Parliament.

Mr. Neville: There was a legal entity created by way of the Canada Corporations Act, which was approved by Parliament.

Senator Lynch-Staunton: The Canada Corporations Act was approved by Parliament, but the Parliament had nothing to do with the creation of the corporation.

Mr. Neville: The point is that there was a legal entity out there; therefore, the Treasury Board was legitimate in authorizing the terms and conditions with that legal authority, which then allowed us to make a payment under TB Vote 5.

Senator Lynch-Staunton: That is exactly it. Under what authority does a private corporation get public funds without parliamentary approval? How can Treasury Board by itself — on the recommendation of departments, obviously — allow this transfer of funds to a private corporation without Parliament having any say over it and only being asked to rubber-stamp it after the deed is done?

J'espère que j'ai répondu à votre question. C'était une réponse un peu longue, mais je voulais vous expliquer la chronologie des événements.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je sais, mais je connais bien la situation. Vous avez effectivement repris le bon ordre chronologique. Toutefois, j'aimerais citer le rapport de la vérificatrice générale:

Le crédit pour éventualités du gouvernement autorise le gouvernement «à compléter d'autres crédits pour des listes de paye ou autres exigences et à couvrir d'autres dépenses diverses, mineures et imprévues non budgétisées». Il est vraisemblable que le gouvernement approuvera le Budget supplémentaire et autorisera rétroactivement les deux versements de 25 millions de dollars à la société et le remboursement du crédit pour éventualités du gouvernement. Toutefois, je mets en doute la pertinence de la décision du gouvernement de se servir d'un crédit pour éventualités pour autoriser le versement temporaire de 50 millions de dollars afin de permettre à des ministères de verser la subvention à la société, le tout avant que le projet de loi C-4 ait reçu la sanction royale.

C'est cela qui nous préoccupe, le fait qu'il n'y ait pas eu d'autorisation parlementaire; le projet de loi n'était pas encore adopté. Comment peut-on justifier le recours au crédit pour éventualités pour transférer des fonds alors que le programme lui-même n'avait pas encore été approuvé par le Parlement? C'est ça que je trouve stupéfiant.

M. Neville: Je pensais vous avoir expliqué cela, mais je me ferais un plaisir de recommencer.

Le sénateur Lynch-Staunton: Ce que je veux savoir, c'est en vertu de quel mécanisme juridique le Conseil du Trésor est autorisé à transférer des fonds à un programme qui n'a pas encore été approuvé par le Parlement.

M. Neville: C'était une personne morale créée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes qui a été approuvée par le Parlement.

Le sénateur Lynch-Staunton: La Loi sur les corporations canadiennes a été approuvée par le Parlement, mais le Parlement n'a rien eu à voir avec la création de cette société.

M. Neville: Il n'empêche qu'il y avait là une personne morale; par conséquent, le Conseil du Trésor pouvait de façon légitime autoriser les conditions de paiement à cette personne morale, ce qui nous a permis de faire ce versement en vertu du crédit 5 du Conseil du Trésor.

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est exactement cela. En vertu de quel pouvoir une société privée obtient-elle des fonds publics sans l'autorisation du Parlement? Comment le Conseil du Trésor peut-il seul — sur la recommandation des ministères, évidemment — autoriser ce transfert de fonds à une société privée sans que le Parlement ait son mot à dire car tout ce qu'on lui demande de faire, c'est d'avaliser après coup et pour la forme un fait accompli?

Mr. Neville: The TB Vote 5 is structured is that in a way that we have those funds voted first in the Main Estimates, so they have in fact been voted by Parliament in that sense for specific use. When a grant is deemed appropriate and presented by a minister to the Treasury Board for approval, if that is in fact approved, the draw can be made from TB Vote 5 if funds are required immediately, until such time as they are actually sought for replenishment by way of the next Supplementary Estimates.

TB Vote 5 is a mechanism that can be used to allow for that kind of payment to be made, and in this case, it was with a legal entity.

Senator Lynch-Staunton: What would have happened if the legal entity had spent all the money and Parliament had refused to accept the Supplementary Estimates?

Mr. Neville: If that had occurred, the government of the day would have to deal with that issue when in fact that transpired. That is an “if” question, but they would have to deal with it in due course.

Senator Lynch-Staunton: The Auditor General also questions why the entire amount was transferred over to this corporation that was only going to be there for as long as needed. Why was the entire \$50 million transferred instead of \$1 million or \$2 million? It would then have been a little more defensible to say we were setting up this fund and to ensure it stayed alive we were given temporary funds, but the bulk would only come after Parliament approved it.

My point is that all this was done without parliamentary approval.

Mr. Neville: No. That is not fair. There was a legal decision sought and a legal decision given.

Senator Lynch-Staunton: I know she says that.

Mr. Neville: The decision says it was approved as per the proper authorities. The Auditor General also states that.

Senator Bolduc: May I interject? This is a supplementary question.

[*Translation*]

You use the expression “contingency vote”, and that amount was voted by Parliament in the spirit of Parliament; those monies are not meant to be used to create a corporation, which is just about what is being done in the private sector. We set out a mandate for that corporation and then we give it the money. I would say that you are verging on — I am not saying that this is illegal — I would say that is damn close to being illegal!

This is an improper principle and an improper action. I would even go further: my feeling is that you did this because you got your knuckles rapped by the Auditor General the year before when a Crown Corporation was set up after the budget year. I tell you: “I can smell an election coming”.

M. Neville: Le crédit 5 du Conseil du Trésor est structuré de telle manière que ces crédits sont votés d’abord dans le Budget principal, donc ils ont en fait été affectés en ce sens et à cette fin par le Parlement. Quand une subvention est jugée appropriée et soumise par un ministre au Conseil du Trésor pour approbation, si elle est approuvée, les fonds peuvent être prélevés au titre du crédit 5 du Conseil du Trésor si l’on en a besoin immédiatement, en attendant un remboursement qui se fera par le biais du Budget supplémentaire suivant.

Le crédit 5 du Conseil du Trésor est un mécanisme qui sert à faire ce genre de paiement, et en l’occurrence il s’agissait d’une personne morale.

Le sénateur Lynch-Staunton: Que se serait-il passé si cette personne morale avait dépensé tout l’argent et que le Parlement avait refusé d’accepter le Budget supplémentaire?

M. Neville: Dans ce cas, le gouvernement au pouvoir aurait dû s’occuper de la question lorsqu’elle se serait présentée. C’est une question hypothétique, mais le gouvernement aurait eu à la régler en temps et lieu.

Le sénateur Lynch-Staunton: La vérificatrice générale se demande aussi pourquoi on a transféré la totalité du montant à cette société qui ne devait continuer à exister qu’aussi longtemps que ce serait nécessaire. Pourquoi a-t-on transféré la totalité des 50 millions au lieu de 1 ou 2 millions seulement? Il aurait été un peu plus défendable de dire qu’on créait ce fonds et qu’on lui affectait des crédits provisoires pour lui permettre de subsister, mais que le gros des fonds ne serait versé qu’une fois approuvé par le Parlement.

Mon objection, c’est que tout cela s’est fait sans l’autorisation du Parlement.

M. Neville: Non. Ce n’est pas juste. On a demandé et obtenu une décision juridique.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je sais que c’est ce qu’elle dit.

M. Neville: La décision précise que ces crédits ont été approuvés par les autorités pertinentes. La vérificatrice générale le dit aussi.

Le sénateur Bolduc: Puis-je intervenir? C’est une question supplémentaire.

[*Français*]

Vous utilisez l’expression de «vote de contingence», et cela a été voté par le Parlement, dans l’esprit du Parlement; il ne s’agit pas d’utiliser cet argent et de créer une corporation, comme on le fait pratiquement dans le secteur privée, et on lui donne un mandat. On donne ensuite l’argent à cet organisme? Je vous dirais que vous frôlez une situation — et je ne dis pas que vous êtes illégal — mais, vous frôlez l’illégalité en démon quand vous faites cela!

C’est un mauvais principe, et ce n’est pas bon d’agir ainsi. Je vais vous dire plus que cela: mon «feeling» est que vous avez fait cela parce que vous vous êtes fait taper sur les doigts par vérificateur général, l’année précédente quand on créé une société de la Couronne après l’année budgétaire. Je vous dis que ça sent quasiment la période électorale.

Mr. Neville: Mr. Chairman, if you allow me, I would disagree with the comment because we did not come close to being illegal. We did what we were entitled to do in accordance with the laws of Parliament and the practice over many centuries with this vote.

[English]

The Chairman: I think we had better flag this Treasury Board Vote 5 for some serious consideration. Are there any limits to which this vote can be put? Does contingency mean only for the convenience of ministers or the government at any particular time?

Perhaps we should look into the vote and to what Parliament said — if Parliament said anything about it. Perhaps you could start by tabling one of these days the rules, which I am sure exist over there somewhere in the government, as to what is permissible and not permissible by way of uses of that contingency vote.

Mr. Neville: I have it here, Mr. Chairman. If I could take a moment, I would be pleased to do that.

First, Treasury Board Vote 5 has been around for decades and has been prudently managed by this government. I would even go so far as to say that it has been around since Confederation. This contingency vote allows the government to respond to high priority requirements falling outside the normal supply cycle, while respecting the principle of responsible spending and Parliament's scrutiny and approval of government expenditures.

Mr. Chairman, it is important to note that the initiatives given bridge financing through TB Vote 5 are already approved expenditures within the fiscal framework. All of the initiatives included in the temporary funding listed in these Supplementary Estimates are being presented in the Estimates of various departments for the review of Parliament.

TB Vote 5 provides interim parliamentary spending authority, where Treasury Board must approve all allocations, which transfers spending authority from Vote 5 temporarily to existing appropriations. It is a temporary transfer only. Expenditures are not incurred directly against the vote and the un-transferred balance lapses at year-end.

Temporary allocations are returned to Vote 5, thereby replenishing it after each set of Supplementary Estimates upon approval of the release of supply. Temporary allocations from TB Vote 5 are identified for Parliament in the Supplementary Estimates against the relevant item.

The Chairman: I am glad to have it read into the record. What it is saying, in effect, is that the vote is a pool of funds that ministers can access at their convenience for high priority items outside the supply cycle. That does not accord with the dictionary definition of contingency. We should go into this matter, perhaps with the Auditor General, sometime in the future.

M. Neville: Monsieur le président, si vous permettez, je ne suis pas d'accord avec le commentaire, car on n'a rien frôlé. On a fait ce qu'on avait droit de faire, selon les lois du Parlement et selon les normes de pratique que l'on a suivies pendant des siècles et des siècles vis-à-vis ce crédit.

[Traduction]

Le président: Je pense que nous ferions bien de prendre note de ce crédit 5 du Conseil du Trésor qui mérite d'être examiné de près. Y a-t-il des limites au recours à ce crédit? Ce crédit pour éventualités est-il là uniquement pour être utilisé à la convenance des ministres ou du gouvernement à tout moment?

Nous devrions peut-être examiner ce crédit et ce qu'en dit le Parlement — si tant est que le Parlement ait dit quelque chose à ce propos. Vous pourriez peut-être commencer par déposer un de ces jours le règlement — qui doit sûrement exister quelque part au gouvernement — énonçant les conditions dans lesquelles on peut ou on ne peut pas utiliser ce crédit pour éventualités.

M. Neville: Je l'ai ici, monsieur le président. Si vous me donnez un instant, je le ferai très volontiers.

Tout d'abord, le crédit 5 du Conseil du Trésor existe depuis des décennies et a été géré prudemment par le gouvernement. J'irais même jusqu'à dire qu'il existe depuis la Confédération. Ce crédit pour éventualités permet au gouvernement de réagir à des besoins prioritaires urgents extérieurs au cycle normal des crédits, tout en respectant le principe de responsabilité des dépenses et celui de l'examen et de l'approbation par le Parlement des dépenses du gouvernement.

Monsieur le président, il est important de noter que les initiatives qui bénéficient d'un financement provisoire par le biais du crédit 5 du Conseil du Trésor sont des dépenses déjà approuvées dans le contexte fiscal. Toutes les initiatives figurant sur la liste de financement provisoire du Budget supplémentaire sont présentées dans les budgets des divers ministères pour être examinés par le Parlement.

Le crédit 5 du Conseil du Trésor prévoit un pouvoir de dépense parlementaire temporaire et le Conseil du Trésor doit approuver toutes les affectations de crédit pour permettre de transférer les montants prévus au crédit 5 aux postes auxquels ils sont destinés. Ce n'est qu'un transfert provisoire. Les dépenses ne sont pas affectées directement au crédit et le solde non transféré devient périmé à la fin de l'année.

Le montant des affectations temporaires est reversé au crédit 5 qui est donc recredité après la présentation de chaque budget supplémentaire une fois que les crédits ont été autorisés. Ces affectations temporaires au titre du crédit 5 du Conseil du Trésor sont mentionnées en face du poste pertinent dans le Budget supplémentaire.

Le président: Je suis content que vous nous ayez précisé cela officiellement. Ce que vous nous dites, en fait, c'est que ce crédit est une réserve de fonds dans laquelle les ministres peuvent puiser comme bon leur semble pour faire face à des priorités extérieures au cycle des crédits normaux. Cela ne concorde pas avec la définition que donne le dictionnaire de la notion d'éventualité. Il

Senator Banks: I cannot remember the exact word that was used to define the circumstance in which this sort of revolving fund can be accessed. Can you tell me what that word is? Is it “extraordinary”?

Mr. Neville: “High priority requirements,” I believe, is the right terminology.

Senator Banks: It can be argued that this might fall into that. I will ask a false scenario question, if I could. It may in fact be the identical question asked by Senator Lynch-Staunton, but I did not quite understand the answer.

I do not know whether the private corporation actually expended any money before Bill C-4 was approved. Let us assume for the scenario question that they did.

Mr. Neville: They did or did not?

Senator Banks: They did. It was legal. We had the parliamentary authority. We transferred the money to this private corporation in order to, you said earlier, allow them to proceed with the program because otherwise it would have been held up. That was the rationale.

Mr. Neville: Correct.

Senator Banks: Let us assume in doing that they spent \$1.50 of that \$100 million. For a start, let us assume that Parliament is still supreme and that Parliament, for whatever reason, did not pass Bill C-4 or passed it in a way that would have significantly amended it. Now, this corporation has spent \$1.50 or \$50 million, and we have not got Bill C-4. Parliament has declined to legitimize this expenditure. The program does not exist. Where is our recourse? Who is responsible? Who is in charge? How do we get the \$50 million back?

Mr. Neville: It is a theoretical question. However, if that were to occur, I believe the government of the day would have to deal with that issue in the context of what are some of the actions and some of the options, and I am sure a number would be put forward. A decision would be taken by the government of day as to how to proceed.

Senator Banks: Can you tell me whether any particular notice has been taken by people in your office or elsewhere of the levels of concern that were expressed by this committee and by the Energy Committee and which have been talked about in the Senate at length in the form of, more or less, admonitions? Are you aware of the extent and level of concern?

Mr. Neville: My staff and I are very aware of the discussions, the debates and the motions that have surrounded this particular transaction.

Senator Banks: Since it is, as you suggest, a perfectly normal procedure that goes back a long way, is it likely to happen again?

faudrait que nous creusions cette question à l’avenir, peut-être avec la vérificatrice générale.

Le sénateur Banks: Je ne me souviens pas du terme exact que vous avez utilisé pour qualifier les circonstances dans lesquelles on peut puiser dans cette espèce de fonds de roulement. Pourriez-vous me répéter le mot? Est-ce que c’est «extraordinaire»?

M. Neville: Je crois que le terme exact, c’est «besoins hautement prioritaires».

Le sénateur Banks: On pourrait soutenir que c’est le cas ici. Je vais vous poser une question sur un scénario hypothétique. C’est peut-être la même que celle qu’a posée le sénateur Lynch-Staunton, mais je n’ai pas bien compris la réponse.

Je ne sais pas si cette société privée a effectivement dépensé l’argent avant que le projet de loi C-4 soit approuvé. Supposons pour notre hypothèse que ce soit le cas.

M. Neville: Qu’elle l’a fait ou qu’elle ne l’a pas fait?

Le sénateur Banks: Qu’elle l’a fait. C’était légal. Nous avons une autorisation parlementaire. Nous avons transféré l’argent à cette société privée pour, comme vous le disiez, lui permettre d’aller de l’avant avec ce programme qui aurait été retardé autrement. C’est l’explication.

M. Neville: Exact.

Le sénateur Banks: Supposons que la société ait en fait dépensé 1,50 \$ sur ce total de 100 millions de dollars. Pour commencer, imaginons que le Parlement est toujours l’autorité suprême et que, pour une raison ou une autre, il n’adopte pas le projet de loi C-4, ou il l’adopte mais après l’avoir considérablement modifié. Nous avons donc cette société qui a dépensé 1,50 \$ ou 50 millions de dollars, et nous n’avons pas de projet de loi C-4. Le Parlement a décidé de ne pas légitimer cette dépense. Le programme n’existe pas. Quel recours avons-nous? Qui est responsable? Comment allons-nous récupérer ces 50 millions de dollars?

M. Neville: C’est une question purement théorique. Toutefois, dans ce cas, j’imagine que le gouvernement au pouvoir devrait régler la question en recourant à diverses possibilités ou diverses mesures, et je suis sûr qu’il y en aurait tout un choix. C’est le gouvernement qui déciderait de la marche à suivre.

Le sénateur Banks: Pouvez-vous me dire si vos collaborateurs dans votre bureau ou ailleurs se sont particulièrement préoccupés des objections formulées par notre comité et par le Comité de l’énergie et des inquiétudes qui ont été longuement débattues au Sénat et plus ou moins formulées sous forme de remontrances? Êtes-vous au courant du degré et de l’ampleur des préoccupations?

M. Neville: Mes collaborateurs et moi-même sommes parfaitement au courant des discussions, débats et motions auxquels a donné lieu cette transaction particulière.

Le sénateur Banks: Puisque c’est, d’après vous, une procédure parfaitement normale qui remonte loin en arrière, a-t-elle de bonnes chances de se reproduire?

Mr. Neville: It was a legal transaction. We look at all transactions carefully. Obviously, we will consider this debate for any future transactions. I wish to remind this committee that we had a legal opinion on this before taking the decision. Based on that legal opinion, we went ahead.

Before we do it again, we would certainly want to seek a legal opinion and factor in the debates, comments and discussions that surround this particular transaction.

Senator Banks: Assuming the legal opinion would not change the next time, it might happen again, as a matter of course?

Mr. Neville: As a matter of course.

Senator Bolduc: We seem to be spending a bit more, that is, from \$160 billion to \$173 billion. Is it fair to say that the last time he made a forecast the Minister of Finance made an error in forecasting the expenditures of the government for the year?

Usually, our minister is always on the side of having more revenues. He made mistakes in forecasting his revenues. He also made mistakes on the expenditure side. This time it is new; it is going up. I am a bit surprised. I do not know if it is because the money was pouring in like hell during those years, or if it is because of another reason.

The Chairman: Are you referring to the Main Estimates?

Senator Bolduc: I am referring to his last forecast. I do not remember if it was in May of this year or if it was October 2000.

Mr. Neville: The total Estimates for 2001-02, including the Main Estimates and these Supplementary Estimates just tabled, are consistent with the \$167.3 billion in planned budgetary spending for the current fiscal year announced in the October 2000 economic statement and budget update, adjusted to include the policy initiatives announced in the May 2001 economic update.

To answer your question, yes, he is consistent. He has said that these Supplementary Estimates still allow for the amount that had been planned as the budgetary spending for this current fiscal year.

Senator Bolduc: In other words, if you add all the forecasts that have been done in the past year and a half that amounts to \$173 billion; is that right?

Mr. Neville: Yes. It is a technical question, senator. What you have to factor in — and it is not something we discuss very often, but we should not lose sight of — is that there are components in the \$171 billion to which you refer that are charged to the previous year.

Senator Bolduc: I know.

Mr. Neville: They are paid this year but they are charged.

Senator Bolduc: That would be \$100 million.

M. Neville: C'était une transaction légale. Nous examinons soigneusement toutes les transactions. Nous allons naturellement tenir compte de ce débat dans notre examen des transactions futures. Je tiens à rappeler à votre comité que nous avons obtenu un avis juridique avant de prendre cette décision. Ce n'est qu'après avoir obtenu cet avis juridique que nous sommes allés de l'avant.

Avant de recommencer, nous obtiendrons certainement à nouveau un avis juridique et nous tiendrons compte des discussions, commentaires et débats auxquels a donné lieu cette transaction particulière.

Le sénateur Banks: À supposer que cet avis juridique soit le même la prochaine fois, le même genre de situation risque de se reproduire tout à fait normalement?

M. Neville: Tout à fait normalement.

Le sénateur Bolduc: J'ai l'impression que nous dépensons un peu plus que ce qui était prévu, 173 milliards au lieu de 160 milliards de dollars. Peut-on en conclure que la dernière fois qu'il a fait une prévision, le ministre des Finances s'est trompé quand il a prévu les dépenses du gouvernement pour l'année?

En général, notre ministre cherche toujours à avoir plus de recettes. Il s'est trompé dans ses prévisions de recettes. Il s'est aussi trompé au chapitre des dépenses. Cette fois, c'est nouveau, elles augmentent. Je suis un peu étonné. Je ne sais pas si c'est parce que l'argent coulait à flot depuis quelques années ou pour une autre raison.

Le président: Vous parlez du Budget principal?

Le sénateur Bolduc: Je parle de ses dernières prévisions. Je ne sais plus si c'était en mai cette année ou en octobre 2000.

M. Neville: Le budget total pour 2001-2002, y compris le Budget principal et le Budget supplémentaire qui vient d'être déposé, sont conformes au montant de 167,3 milliards de dollars de dépenses budgétaires prévu pour l'exercice actuel et annoncé dans l'exposé économique d'octobre 2000 et la mise à jour budgétaire, montant réajusté pour tenir compte des initiatives stratégiques annoncées dans la mise à jour économique de mai 2001.

Pour répondre à votre question, oui, ce que fait le ministre est parfaitement correct. Il a déclaré que ce budget supplémentaire lui permettait toujours de disposer des montants de dépense prévus pour l'exercice actuel.

Le sénateur Bolduc: Autrement dit, si l'on fait le total de toutes les prévisions depuis un an et demi, on a un montant de 173 milliards de dollars, n'est-ce pas?

M. Neville: Oui. C'est une question d'ordre technique, sénateur. Il faut tenir compte du fait — et c'est quelque chose dont on ne parle pas souvent, mais qu'il ne faut pas perdre de vue — qu'il y a dans ce total de 171 milliards dont vous parlez certains éléments qui sont imputés à l'année précédente.

Le sénateur Bolduc: Je sais.

M. Neville: On les paie cette année mais ils ont déjà été facturés.

Le sénateur Bolduc: Cela représente 100 millions de dollars.

Mr. Neville: More than that. When you subtract those amounts that are in this year's expenditure plan but are charged back to the previous year, then you reduce your expenditures of course and that is what allows you to come back to the \$167 billion that the Minister of Finance had planned.

It is a very good question, but I want to make sure you understand there is a technical part to the answer that we do not normally talk about a lot only because it is not raised to the extent that you have raised the matter.

Senator Bolduc: Part of it is budgetary and part of it is non-budgetary.

Mr. Neville: No, it is prior years' expenditures that the economic event actually took place in a previous year. If the economic event took place in the previous year, we are required to charge it back to that year even though it is paid this year. You take the \$171 billion, subtract those kinds of payments, which are really applicable to a prior year's event, and when you subtract them the Minister of Finance is of the view that we will be within the forecast of planned spending.

Senator Bolduc: I note that when you are saying forecasts, it is plural. Each time he made a rule we had another forecast.

My second question is about the fact that we have established for a few years a certain number of special agencies. I do not know the technical term, but do you call them special agencies?

Mr. Neville: We have created three agencies: Parks Canada, the Canadian Food Inspection Agency and the CCRA.

Senator Bolduc: What strikes me is the fact that since we have done that in the last four years those people are hungry for money. They ask for money in the amount of \$300 million for customs and revenue this time and another two are asking for big amounts of money.

Does it mean that it is more costly when it is administered only by civil servants and less costly when the minister is in charge? We change them for economic purposes, and it is going up. I do not understand.

Mr. Neville: When they became agencies we did carry out an A base review of those two organizations and looked at their requirements. In so doing a Treasury Board submission was prepared that sought additional resources based on the third-party independent study that had been carried out. There was in fact substantiation.

Senator Bolduc: What strikes me is the fact that you are partly responsible for the suggestion of taking measures of economy in building and creating those things, and at the same time when you look at their base you are more generous in looking at their base than when it is a minister.

Mr. Neville: The reason they were created was not just a question of economy. They were created for many reasons — economy was one. However, it was also to allow the entities to

M. Neville: Plus que cela. Si vous soustrayez les montants qui figurent au Plan de dépenses de cette année et qui sont imputés à l'année précédente, vous réduisez évidemment les dépenses et cela vous permet de retomber sur les 167 milliards de dollars qu'avait prévus le ministre des Finances.

C'est une très bonne question, mais je tiens à être certain que vous compreniez bien que la réponse comporte des éléments techniques dont on ne parle pas beaucoup normalement parce qu'on ne pousse pas la question aussi loin que vous l'avez fait.

Le sénateur Bolduc: Il y en a une partie qui est budgétaire et une partie non budgétaire.

M. Neville: Non, ce sont des dépenses de l'année précédente en ce sens qu'il s'agit d'événements économiques qui se sont produits au cours d'une année antérieure. Si l'événement économique s'est produit au cours de l'année antérieure, nous devons l'imputer à cette année-là même si nous le payons cette année. Si vous prenez les 171 milliards de dollars et que vous soustrayez ce genre de paiements, qui sont imputables à des événements économiques remontant à l'année précédente, vous arrivez à la conclusion du ministre des Finances que les prévisions de dépenses seront respectées.

Le sénateur Bolduc: Je constate que quand vous parlez de prévisions, c'est au pluriel. À chaque fois qu'il a énoncé une règle, nous avons eu une nouvelle prévision.

Ma deuxième question porte sur le fait que nous avons créé depuis quelques années plusieurs organismes spéciaux. Je ne connais pas le terme technique, mais vous les appelez bien des organismes spéciaux?

M. Neville: Nous avons créé trois organismes de services distincts: Parcs Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'ADRC.

Le sénateur Bolduc: Ce qui me frappe, c'est que depuis que leur création il y a environ quatre ans, tous ces organismes manquent désespérément d'argent. Ils réclament quelque chose comme 300 millions de dollars pour les Douanes et Revenu, et les deux autres réclament aussi des montants considérables.

Est-ce à dire que cela coûte plus cher quand c'est administré par des fonctionnaires seulement et moins cher quand c'est le ministre qui s'en occupe? On les modifie à des fins économiques, et cela augmente. Je ne comprends pas.

M. Neville: Quand on a créé ces agences, nous avons procédé à une révision des services votés de ces deux organismes pour voir quels étaient leurs besoins. Une soumission du Conseil du Trésor a alors été présentée pour demander les ressources supplémentaires identifiées dans le cadre de l'étude indépendante qui avait été menée par une tierce partie. Il y avait donc une justification.

Le sénateur Bolduc: Ce qui me frappe, c'est que vous êtes parmi ceux qui ont suggéré de prendre des mesures d'économie en élaborant et en créant ces organismes, et en même temps, si l'on regarde leur base, vous êtes plus généreux que lorsqu'il s'agit d'un ministre.

M. Neville: Ils n'ont pas été créés uniquement pour une question d'économie. Ils ont été créés pour diverses raisons, dont l'économie. Cependant, c'était pour permettre à chacun d'avoir

have more flexibility, whether it is in the area of human resources in the case of Canada Customs and Revenue Agency, to also interact with the provinces in terms of offering services to help the provinces in terms of collection of specific taxes. There were a number of reasons for those agencies being created.

Senator Bolduc: We do not have much in those Supplementary Estimates for security. In other words, what happened on September 11 is not reflected in that. Will it come in the next time?

Mr. Neville: Yes, there are three specific items in there. If you give me a moment I would like to be specific about them.

There is \$96.9 million in the Supplementary Estimates, which includes \$57 million for Transport Canada and \$39.9 million for the Department of Citizenship and Immigration, which is in this package. There is also \$160 million for Transport Canada. There are three components in here that are directly related to the September 11 incident.

The Chairman: For the record, Mr. Neville, with regard to the \$288 million sought by the Canada Customs and Revenue Agency, this is said to be needed to address operational workload pressures and pursue revenue generation initiatives. Those last three words should give us all pause. Hang on to your wallets. Are these operational workload pressures related in any way to the events since September 11?

Mr. Neville: No, none of these resources provided were directly related to the events of September 11, 2001, although \$16.2 million was provided to Canada Customs to address workload increases at major airports and land border crossings. They were not directly related to September 11.

The Chairman: With regard to all the extra work on security matters one assumes they will be back again with the next set of Supplementary Estimates.

Mr. Neville: Your guess is as good as mine, Mr. Chairman.

Senator Tunney: I thought I had a good question, Mr. Chairman, and I thank you for the opportunity.

My only question relates to your statement on page three of your presentation. Under the heading "Items affectation a single operation," you have \$550 million to Agriculture and Agri-Food Canada. I notice what it is for. It says Farm Income Protection Act, and it does not seem to refer to the need for extra food inspection. It looks to me like it is to help deal with hardships experienced last year.

I would like to know if this is in addition to the programs that we already have in place or will this be in addition to one or more of the programs that are in place. The shortfall presumably was caused by lower grain and oilseeds prices, I think, as opposed to

une plus grande souplesse, que ce soit dans le domaine des ressources humaines comme dans le cas de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, ou pour avoir des relations avec les provinces en leur offrant par exemple de les aider à percevoir des taxes particulières. Ces agences ont été créées pour toutes sortes de raisons.

Le sénateur Bolduc: Nous n'avons pas grand-chose concernant la sécurité dans ce Budget supplémentaire des dépenses. Autrement dit, on n'a pas pris en compte ce qui s'est passé le 11 septembre. Est-ce que ce sera fait la prochaine fois?

M. Neville: Oui, il y a trois éléments particuliers ici. Si vous me donnez un instant, je voudrais vous les donner de façon plus précise.

Il y a dans ce document une somme de 96,9 millions de dollars dans le Budget supplémentaire, qui comprend 57 millions de dollars pour Transports Canada et 39,9 millions de dollars pour le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il y a aussi 160 millions de dollars pour Transports Canada. Ces trois éléments sont directement liés à l'incident du 11 septembre.

Le président: Pour que ce soit noté, monsieur Neville, en ce qui a trait au 288 millions de dollars demandés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada, on dit que c'est nécessaire pour couvrir les besoins de fonctionnement liés à la charge de travail et poursuivre les initiatives de production de recettes. C'est trois derniers mots devraient nous faire tous réfléchir. Tenez bien vos porte-monnaie. Ces besoins de fonctionnement liés à la charge de travail ont-ils un rapport avec les événements survenus depuis le 11 septembre?

M. Neville: Non, aucune de ces ressources n'est directement liée aux événements du 11 septembre 2001, bien que l'on attribue 16,2 millions de dollars aux Douanes canadiennes pour faire face à l'augmentation de la charge de travail dans les principaux aéroports et aux postes frontières. Ce n'était pas directement relié au 11 septembre.

Le président: Compte tenu de tout le travail supplémentaire au plan de la sécurité, on peut s'attendre à ce que ceci soit repris dans le prochain budget supplémentaire.

M. Neville: Je n'en sais pas plus que vous, monsieur le président.

Le sénateur Tunney: Je pensais avoir une bonne question, monsieur le président, et je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir.

Ma seule question porte sur la déclaration qui se trouve à la page 4 de votre document. Sous le titre «Postes touchant une seule organisation», vous avez 550 millions de dollars pour Agriculture et Agroalimentaire Canada. Je vois de quoi il s'agit. On parle de la Loi sur la protection du revenu agricole mais on ne dit rien sur le fait qu'il faudrait intensifier les inspections alimentaires. Il me semble que c'est surtout pour lutter contre les difficultés de l'année dernière.

Je voudrais savoir si ceci s'ajoute aux programmes que nous avons déjà en place ou à un ou plusieurs des programmes en place. La perte a vraisemblablement été due à la faiblesse des prix des céréales et des oléagineux, je pense, plutôt qu'à la sécheresse

drought because drought occurred this year, 2001, beginning in July when it affected the crops most — July, August, September. Have I mixed you up too much here?

Mr. Neville: No. I think it is fair to say that it is in addition to the existing programs. Let me be more specific. As you said, farmers faced unusually hard conditions last year, 2000-2001, so the federal government responded with a one-time injection of \$500 million to provide immediate assistance to help farmers with hardships experienced. These contributions were matched by the provinces usually in a 60-40 federal-provincial ratio.

Senator Stratton: Welcome again, Mr. Neville. I did not notice, and I have not gone through it all, the natural disasters. Have you got a final number on that now? Is there anything in this year's estimates or supplementals to do with that?

Mr. Neville: It was wrapped up. I have gone through my briefing book and I do not recall it.

Senator Stratton: Would you mind giving me a final number on that? I would appreciate it.

Mr. Neville: Sure. Can you be specific?

Senator Stratton: What is the total number? It is difficult to find because the numbers always come from many different sources. They come from Agriculture, Western Diversification and other departments. I have always asked in the past what the number has been.

Mr. Neville: Can you be specific, please?

Senator Stratton: I am talking about the total for meeting the floods and for the ice storm.

Mr. Neville: I recall a number of discussions. We tabled it and we showed it to you.

Senator Stratton: If that has not changed, please tell me.

Mr. Neville: That has not changed. If it has, I will get back to you.

Senator Stratton: That is all I need to know.

Mr. Neville: I know the specific tables to which you are referring.

Senator Stratton: Yes, you do. You referred to "previous year's" events. In other words, you were talking about \$4 billion that was budgeted for in the last fiscal year. Even though it was expended last year, it goes into the previous year's budget.

I have always asked you as well: What is the final number for last year's budget? I know you do not have that number with you tonight. Do you have it? I have asked it before and we have not got it. I am always interested in knowing if the number was "x" dollars last year, how much has it grown by this year.

I have the document; however, I have not gone through it.

parce qu'il y a eu une sécheresse cette année, en 2001, à partir du mois de juillet, à l'époque où les cultures sont le plus vulnérables — juillet, août, septembre. Ai-je réussi à semer la confusion dans votre esprit?

M. Neville: Non. On peut dire que cela vient s'ajouter aux programmes existants. Permettez-moi d'être plus précis. Comme vous l'avez dit, les agriculteurs se sont trouvés dans des conditions particulièrement difficiles l'an dernier, en 2000-2001, et le gouvernement fédéral a donc répondu par une injection ponctuelle de 500 millions de dollars afin de fournir une aide immédiate et de permettre aux cultivateurs de surmonter ces difficultés. Les provinces ont elles aussi versé une contribution, généralement suivant un ratio fédéral-provincial de 60-40.

Le sénateur Stratton: Bienvenue à nouveau, monsieur Neville. Je n'ai pas tout parcouru, mais je n'ai rien vu sur les catastrophes naturelles. Avez-vous un chiffre final sur ce point maintenant? Y a-t-il quelque chose à ce sujet dans le Budget principal ou le Budget supplémentaire de cette année?

M. Neville: Ce n'est pas apparent. J'ai regardé mon dossier préparatoire et je ne m'en souviens pas.

Le sénateur Stratton: Pourriez-vous me donner un dernier chiffre là-dessus? Je vous en serais reconnaissant.

M. Neville: Bien sûr. Pouvez-vous être précis?

Le sénateur Stratton: Quel est le chiffre total? C'est difficile à trouver parce que les chiffres viennent toujours de nombreuses sources différentes. Ils viennent d'Agriculture, de la Diversification de l'Ouest et d'autres ministères. J'ai toujours demandé quel a été le chiffre.

M. Neville: Pouvez-vous être précis, s'il vous plaît?

Le sénateur Stratton: Je parle du chiffre total à la suite de l'inondation et de la tempête de glace.

M. Neville: Je me souviens de plusieurs discussions. Nous l'avons déposé et nous vous l'avons montré.

Le sénateur Stratton: Si cela n'a pas changé, dites-le-moi.

M. Neville: Cela n'a pas changé. Si c'était le cas, je vous le ferais savoir.

Le sénateur Stratton: C'est tout ce que je voulais savoir.

M. Neville: Je sais exactement à quels tableaux vous pensez.

Le sénateur Stratton: Oui. Vous avez parlé des événements de l'année dernière. Autrement dit, vous parliez des 4 milliards de dollars qui étaient prévus au budget du dernier exercice. Même si ça été fait l'année dernière, cela va dans le budget de l'année précédente.

Je vous ai toujours demandé aussi quel était le chiffre final pour le budget de l'année dernière? Je sais que vous n'avez pas ce chiffre ici ce soir. Est-ce que vous l'avez? Je l'ai déjà demandé et nous ne l'avons pas eu. Je veux toujours savoir quel était le chiffre de l'année dernière pour voir de combien il a augmenté cette année.

J'ai le document, mais je ne l'ai pas lu complètement.

Mr. Neville: I just happen to have the Public Accounts for fiscal year ending March 31, 2001.

Senator Stratton: I am always curious to know what it was then and what we estimate this year's to be for comparison.

Mr. Neville: I will just take a moment to look at the financial statements. It has been three months since I looked at these in detail.

Senator Bolduc: That is your own work, by the way; is it?

Mr. Neville: Yes, it is.

Senator Stratton: You could always send the answer to me.

Mr. Neville: No. I would like to give it to you this evening.

For the fiscal year ending March 31, 2001, which means for the fiscal year 2000-01, gross consolidated expenditures of the Government of Canada were \$175,202,000,000, rounded; the net expenditures were \$161,442,000,000, rounded. Those are the audited numbers in the financial statements of Canada.

If you were looking for it, it is specifically in the statement referred to as Statement of Revenues, Expenditures and Accumulated Deficit for the year ended March 31, 2001, you will find it on page 1.8 of the Public Accounts of Canada for 2001, Volume 1.

Senator Stratton: This year, we have grown by roughly \$6 billion.

For my final question, I return to an old question I have asked you before on numerous occasions. When will we quit spending money on guns? What are we at now as a total number? You are now asking for a staggering sum of \$158.6 million in new appropriations. The minister responsible at the time — the Minister of Justice, Mr. Rock — sat in that very chair and promised us that it would be no more than \$85 million. What are we at now?

Mr. Neville: Do you want the short answer or the long answer?

Senator Stratton: Take your pick.

Mr. Neville: I will give you both, but I will give you the answer you are seeking.

We are talking about the Canadian Firearms Program. There is \$113.9 million for the Department of Justice and \$0.5 million for the National Parole Board are in these Supplementary Estimates (A) to cover the incremental costs related to the implementation and administration of this program. This is all part of the government's "Safe Homes, Safe Streets" policy agenda, which the Department of Justice sponsored with regard to an Act Respecting Firearms and Other Weapons, or the Firearms Act as we know it, which was passed by Parliament in 1995.

M. Neville: Il se trouve que j'ai les Comptes publics pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

Le sénateur Stratton: Je suis toujours curieux de savoir quel était le chiffre l'année dernière pour pouvoir comparer avec le budget de cette année.

M. Neville: Je voudrais quelques secondes pour examiner les états financiers. Je ne les ai pas regardés en détail depuis trois mois.

Le sénateur Bolduc: Au fait, c'est votre propre travail, n'est-ce pas?

M. Neville: Oui.

Le sénateur Stratton: Vous pourriez toujours m'envoyer la réponse.

M. Neville: Non, j'aimerais vous la donner ce soir.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001, c'est-à-dire pour l'année financière 2000-2001, les dépenses brutes agrégées du gouvernement du Canada se montaient à 175 202 000 000 \$ en arrondissant; les dépenses nettes étaient de 161 442 000 000 \$, en prenant le chiffre arrondi. Ce sont les chiffres vérifiés des états financiers du Canada.

Si vous le cherchez, c'est dans la déclaration appelée État des recettes, des dépenses et du déficit accumulé pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, que vous trouverez à la page 1.8 des Comptes publics du Canada pour 2001, volume 1.

Le sénateur Stratton: Cette année, nous avons augmenté de 6 milliards approximativement.

Pour ma dernière question, je reviens à un sujet dont je vous ai déjà parlé à plusieurs reprises. Quand allons-nous cesser de dépenser de l'argent pour les armes à feu? À quel total en sommes-nous maintenant? Vous demandez maintenant la somme effarante de 158,6 millions de dollars en nouveaux crédits. Le ministre responsable à l'époque — le ministre de la Justice, M. Rock — était assis dans ce même fauteuil et nous a promis que l'on ne dépasserait pas 85 millions de dollars. Où en sommes-nous maintenant?

M. Neville: Voulez-vous la réponse courte ou la réponse longue?

Le sénateur Stratton: Je vous laisse choisir.

M. Neville: Je vais vous donner les deux, mais je vais vous donner la réponse que vous demandez.

Nous parlons du Programme canadien de contrôle des armes à feu. Il y a 113,9 millions de dollars pour le ministère de la Justice et 0,5 million de dollars pour la Commission nationale des libérations conditionnelles dans ce Budget supplémentaire (A) pour couvrir l'augmentation des coûts liés à la mise en oeuvre et à l'administration du programme. Tout cela fait partie du programme politique du gouvernement «La sécurité dans les foyers et dans les rues», auquel le ministre de la Justice a contribué dans le cadre de la Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, ou Loi sur les armes à feu comme nous l'appelons, qui a été adoptée par le Parlement en 1995.

There have been a number of challenges to the act. Two of those major implementation challenges were with regard to the licensing of roughly 2.3 million firearm owners and the registration of 7 million firearms within a short time frame. To date, 2 million owners have complied with the licensing requirements. Over 2 million firearms have been registered or are in the process of being registered. As you know, the statutory deadline for firearms registration is January 1, 2003.

Due to difficulties in the early stages of the program, it appeared that the licensing phase of the program might not be attained as planned. In May 2000, the Minister of Justice presented a program to cabinet with the goals of encouraging compliance, increasing processing capability, and improving technical systems efficiency. Cabinet approved this program improvement plan in May 2000.

In spite of the positive results with the program, there were still problems with the licensing phase because of inefficiencies in the operation and accountability structures. This indicated that the registration deadline of January 2003 could not be met with the current information technology and supporting operational processes. Therefore, a major restructuring of the Canadian Firearms Program was presented to cabinet in February 2001.

Cabinet approval was received, based on the understanding that the restructuring would not only be done within the funding profile approved by cabinet, but would also generate savings, mostly due to the redesign of the IT systems and business processes.

To achieve substantial compliance for the statutory deadlines for licensing of firearms owners and registration of firearms, cabinet approved measures, such as the reduction of licensing fees, the waiver of transfer fees and a temporary waiver of registration fees.

These measures contribute an overall cost to the Canadian Firearms Program that is higher than originally predicted. The bulk of the funding — some \$90.5 million — that was sought by Justice in these Supplementary Estimates, relates to the cost of implementing this restructuring plan. The remaining \$23.4 million is an increase to Justice's grants and contributions to cover the costs incurred for the operation and administration of the Firearms Act, as administered by provincial and territorial agreements in the provinces of British Columbia, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island. In the remaining provinces and territories, the Department of Justice provides similar services with support from the RCMP. These service costs are included in the operating costs of the Department of Justice, Law and Policy Budget.

La mise en oeuvre de la Loi a suscité plusieurs problèmes, dont deux notamment, concernant la délivrance de permis pour environ 2,3 millions de possesseurs d'armes à feu et l'enregistrement de 7 millions d'armes dans un délai très court. Jusqu'ici, 2 millions de propriétaires se sont conformés aux exigences relatives aux permis. Plus de 2 millions d'armes à feu ont été enregistrées ou sont en train de l'être. Comme vous le savez, la limite fixée dans la loi pour l'enregistrement des armes à feu est le 1^{er} janvier 2003.

Étant donné les difficultés rencontrées lors des premières étapes du programme, il est apparu qu'on ne pourrait pas respecter les objectifs d'enregistrement initialement prévus. En mai 2000, le ministre de la Justice a soumis au Cabinet un programme visant à encourager l'observation de la loi, renforcer la capacité de traitement et améliorer l'efficacité des systèmes techniques. Le Cabinet a approuvé ce plan d'amélioration du programme en mai 2000.

Malgré les résultats positifs obtenus, il y a eu d'autres problèmes durant la phase d'octroi de permis en raison de défaillance des structures opérationnelles et de comptabilité. On a donc constaté qu'il ne serait pas possible de respecter la date limite de janvier 2003 pour l'enregistrement en s'en tenant uniquement à la technologie de l'information et au processus opérationnel de soutien actuellement disponibles. Un vaste programme de restructuration du Programme canadien de contrôle des armes à feu a donc été soumis au Cabinet en février 2001.

Le Cabinet a donné son aval à ce programme, à condition que cette restructuration ne se fasse pas simplement dans le cadre du financement approuvé par le Cabinet, mais entraîne aussi des économies qui proviendraient essentiellement du remaniement des systèmes d'information et des procédures administratives.

En vue d'obtenir un degré important d'observation des délais statutaires pour l'octroi de licences aux propriétaires d'armes à feu et l'enregistrement des armes à feu, le Cabinet a approuvé diverses mesures, telles qu'une réduction des droits de permis et des frais de transfert et une exonération temporaire des frais d'enregistrement.

Ces mesures ont contribué à accroître le coût initialement prévu du Programme canadien de contrôle des armes à feu. L'essentiel du financement de 909,5 millions de dollars que demande le ministère de la Justice dans ce Budget supplémentaire correspond au coût de mise en oeuvre de ce plan de restructuration. Les 23,4 millions restants correspondent à une augmentation des subventions et contributions du ministère de la Justice pour couvrir les frais entraînés par le fonctionnement et l'administration de la Loi canadienne sur les armes à feu administrée en vertu d'ententes provinciales et territoriales en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans les autres provinces et territoires, le ministère de la Justice assure des services analogues avec l'appui de la GRC. Les frais de ces services sont inclus dans les frais de fonctionnement du budget du droit et de l'orientation du ministère de la Justice.

Funding of \$0.5 million for the National Parole Board is to assist them with the incremental costs associated with the implementation of the Firearms Act. Because of legislation, the National Parole Board deals with longer correctional sentences and additional conditional release reviews.

That brings us to the resource profile. For previous years — if you care to jot this down — before the beginning of this fiscal year, it was \$541,262,000. In the Main Estimates — that is, the Main Estimates for this year, 2001-02 — there was a planned additional \$34,611,000. The amount in these Supplementary Estimates, as I have already explained, is \$113,886,000. The total at this point is \$689,760,000.

I trust, Mr. Chairman, that answers the senator's request.

Senator Lynch-Staunton: What is the cost to the government in waiving the fees and in refunding certain fees?

Mr. David Bickerton, Acting Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Directorate, Comptrollership Branch, Treasury Board of Canada: I could answer that for you, Senator Lynch-Staunton. At this point in time, the government has collected somewhere in the order of \$44 million. The costs for the remission order passed and the refund of the monies will amount to some \$3.5 million that will be paid back this year.

Senator Lynch-Staunton: That is just the money being paid back, not the cost of processing?

Mr. Bickerton: No, the costs of processing those orders are included in the operating costs for the organization.

Senator Stratton: The concern I have is that this is \$689 million, which is virtually \$600 million more than the minister promised it would be. How can someone be that incredibly wrong? I know you can go through the litany of reasons forever, but I guarantee you, because of September 11 you will never get people to register. After that event, there is no way. That is a forecast. I should not say it, but I am making that prediction, because if you think people will register their firearms after September 11, forget it.

Mr. Neville: I will comment on one specific aspect. You said it was \$600 million more than originally forecasted. If we were to go back over the minutes of this particular committee while I was a witness at numerous presentations, I believe you would find a thread of continuity because you have asked that question on many occasions, and I have given you the rationale each time for the increase. If you add all those together, I think you would have the total picture.

Senator Stratton: How can it be that wrong from the original? Where will this end? Do you have any forecast? I am sure you do not.

Senator Cools: I have a suggestion to that, Mr. Chairman. Maybe we should bring the minister.

Le demi-million prévu pour la Commission nationale des libérations conditionnelles a pour but d'aider cette commission à défrayer les coûts supplémentaires liés à la mise en oeuvre de la Loi sur les armes à feu. En raison de cette Loi, la Commission nationale des libérations conditionnelles doit gérer des peines plus longues et faire plus d'examen de mises en liberté sous condition.

Ceci nous amène au profil des ressources. Les années précédentes — si vous voulez bien noter cela — avant le début de l'exercice actuel, on avait 541 262 000 \$. Dans le Budget principal, c'est-à-dire le Budget principal de cette année, 2001-2002, on a prévu 34 611 000 \$ de plus. Le montant figurant dans ce Budget supplémentaire, comme je vous l'ai déjà expliqué, est de 113 886 000 \$. Le total actuel est de 689 760 000 \$.

Monsieur le président, j'espère avoir répondu à la demande du sénateur.

Le sénateur Lynch-Staunton: Combien coûte au gouvernement l'exonération des frais ou le remboursement de certains frais?

M. David Bickerton, directeur exécutif intérimaire, Division des opérations et des prévisions des dépenses, Direction de la fonction de contrôleur, Conseil du Trésor du Canada: Je peux vous donner la réponse, sénateur. Pour l'instant, le gouvernement a perçu environ 44 millions de dollars. Le coût du décret de remise et le remboursement des montants dus vont représenter environ 3,5 millions de dollars qui seront remboursés cette année.

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est simplement l'argent remboursé, pas le coût du traitement?

M. Bickerton: Non, les frais de traitement de ces décrets sont inclus dans les frais de fonctionnement de l'organisation.

Le sénateur Stratton: Ce qui m'inquiète, c'est qu'on a 689 millions de dollars, c'est-à-dire presque 600 millions de plus que ce que le ministre avait promis. Comment peut-on se tromper aussi lourdement? Je sais bien que vous pouvez nous donner une infinité de raisons, mais je peux vous garantir qu'après ce qui s'est passé le 11 septembre, les gens ne vont jamais s'inscrire. Après ce qui s'est passé, c'est hors de question. Je vous le prédis. Je ne devrais pas le dire, mais je vous prédis que c'est ce qui va se passer et que vous vous faites des illusions si vous croyez que les gens vont enregistrer leurs armes à feu après ce qui s'est passé le 11 septembre.

M. Neville: Je vais faire une remarque sur un point particulier. Vous dites que c'est 600 millions de plus que prévu initialement. Si nous revenons sur les procès-verbaux de votre comité devant lequel j'ai comparu à maintes reprises, je pense que vous trouverez un fil conducteur car vous m'avez posé la question à de nombreuses reprises et je vous ai expliqué à chaque fois les raisons de l'augmentation. Si vous faites le total de ces augmentations, vous avez le tableau d'ensemble de la situation.

Le sénateur Stratton: Mais comment peut-on s'écarter à ce point des prévisions initiales? Jusqu'où cela va-t-il aller? Vous avez des prévisions? Je suis sûr que non.

Le sénateur Cools: À ce sujet, monsieur le président, je suggère que nous convoquions le ministre.

Senator Stratton: He is no longer minister.

Senator Banks: I have two questions. The first question I ask on behalf of Senator Milne, who regrets that she cannot be here. I think you may have been given notice of this question, Mr. Neville. If it is not easily obtainable you can answer later.

Before I ask it, may I say how much I admire the way you and Mr. Bickerton are able to respond to our questions? I am glad you are working for the good guys.

The background of my question is that currently there is an arrangement in place between the National Archives and Statistics Canada under which the National Archives had agreed to store the census records. Control of their release, of course, resides with Statistics Canada. At the time the agreement was made, it was understood that the arrangement was not to be permanent because it was anticipated there would be some decisions made on how those records would be released to the public, or that Statistics Canada would make a different arrangement for the storage of those records. To date neither of those things appears to have happened.

Statistics Canada originally made, but then withdrew, a request for funding of the project to continue the process of transferring older census records from paper onto some kind of appropriate electronic copy, and perhaps including census records going back as far as 1906.

The result is that the National Archives is spending money hand over fist to keep those old records in some kind of usable condition, with no plan or funding to properly preserve the documents. The records currently occupy a number of storage facilities that are the size of a few football fields. I believe that there was an application process that was started and then withdrawn.

In the Supplementary Estimates, on page 104, there is an entry for government on-line initiatives under Statistics Canada. I wonder whether that or any other part of the Estimates for Statistics Canada include any funding to transfer those historic census records from paper to electronic form, as was once applied for? If so, how many years of census records will be processed with the funding allocated? If not, was any request ever made that that process should be done and was that request ever withdrawn?

It is a long and complicated question but I would be grateful if you could answer either now or later.

Mr. Bickerton: Thank you, Senator Banks. I do appreciate the fact that you were able to give us a heads up for that question. We were trying to find the information. We will give you the benefit of what we have been able to determine thus far.

At this time, the estimates for Statistics Canada do not include any incremental funding for this transfer of pre-2001 census data into electronic form. It is our understanding that Statistics Canada

Le sénateur Stratton: Il n'est plus ministre.

Le sénateur Banks: J'ai deux questions. Je poserai la première au nom du sénateur Milne, qui regrette de ne pas pouvoir être présente. Je pense que vous avez été avisé préalablement de cette question, monsieur Neville. Si vous ne pouvez pas le faire tout de suite, vous pourrez y répondre plus tard.

Mais avant de poser cette question, permettez-moi de vous dire à quel point j'admire la façon dont M. Bickerton et vous-même êtes en mesure de répondre à nos questions. Je suis heureux que vous travailliez pour les bons.

La toile de fond de ma question est un accord conclu par les Archives nationales et Statistique Canada en vertu duquel les Archives nationales ont accepté d'entreposer les données de recensements. C'est évidemment Statistique Canada qui contrôle leur divulgation. À l'époque où cette entente a été conclue, il était entendu qu'elle ne serait pas permanente parce qu'on prévoyait que certaines décisions seraient prises sur la façon de communiquer ces informations au public ou que Statistique Canada prendrait d'autres dispositions pour l'entreposage de ces données. Or, il n'en a rien été jusqu'à présent.

Statistique Canada a présenté, mais ensuite retiré, une demande de financement du projet pour poursuivre l'entreprise de transfert des anciennes données de recensements d'un support papier à un support électronique quelconque, en remontant éventuellement jusqu'à 1906.

À cause de cette situation, les Archives nationales dépensent des sommes folles à essayer de préserver ces vieux dossiers pour qu'ils soient à peu près utilisables, mais il n'existe aucun plan ni aucun financement permettant de préserver correctement ces documents. Ils occupent actuellement plusieurs locaux d'entreposage qui ont la superficie de quelques terrains de football. Je crois que l'on a entamé une procédure de demande qui a ensuite été annulée.

Dans le Budget supplémentaire, à la page 98, il y a une rubrique pour les initiatives du gouvernement en direct au chapitre de Statistique Canada. Cet aspect des prévisions budgétaires de Statistique Canada ou un autre élément de ces prévisions incluent-ils un certain financement pour le transfert de ces données d'anciens recensements du support papier au support électronique, comme la demande en avait été faite jadis? Dans l'affirmative, à combien d'années en arrière va-t-on remonter dans le traitement de ces données de recensement avec les fonds disponibles? Dans la négative, a-t-on jamais demandé à ce que cela soit fait et cette demande a-t-elle jamais été retirée?

C'est une question longue et complexe, mais je vous serais reconnaissant d'y répondre maintenant ou plus tard.

M. Bickerton: Merci, sénateur Banks. Je vous suis aussi reconnaissant de nous avoir prévenus à l'avance de cette question. Nous avons essayé de nous renseigner. Nous allons pouvoir vous donner ce que nous avons pu recueillir à ce sujet jusqu'à présent.

Pour l'instant, les prévisions budgétaires de Statistique Canada n'incluent pas une augmentation du financement pour ce transfert des données de recensements antérieurs à 2001 sous une forme

has not requested any incremental funding to undertake the conversion of data prior to 2001. From what we have been able to determine, none of the 1996 census data has been transferred from paper to electronic format.

You are correct that the prior years' data for census up to and including 2001 is the responsibility of the National Archives. As far as I know, they remain in paper form. To the best of our ability and knowledge, there is no funding requested for that conversion.

Senator Banks: My second question has to do with page 91 of the Supplemental Estimates (A), and this is the Atlantic Canada Opportunities Agency. I notice that there is a figure at the very bottom, under Objects of Expenditure, Public Debt Charges, which I think is \$504,000. I am assuming that thousands of dollars that are going out here. Why would the Atlantic Canada Opportunities Agency have a public debt charge?

Mr. Neville: Can you give us a moment on that?

Senator Banks: The larger question is: How can an opportunities agency have a debt?

The Chairman: Would it be a defaulted loan guarantee or something like that?

Mr. Neville: Public debt has a very specific meaning for us. We will get back to you on that, Senator Banks. It may be this evening, but if not we will get back to you.

Senator Lynch-Staunton: Before I move to a topic similar to the one I brought on earlier, I thought colleagues would be interested if they got to page 70, where there is a contribution by the Department of Foreign Affairs of \$1 million to the Catholic World Youth Day 2002 Council. I recently read in the *Canada Gazette* that the Governor in Council approved a waiving of visa fees for those attending the conference and in the explanatory note, it was stated that this would cost the government lost revenues of \$3 million. In effect, the government is giving at least \$4 million to this. The point I am making is we do not always get the total picture in one document. We have to search around a few other places to find a total picture.

That is just a comment, but do you agree with me that that lost revenue of \$3 million should be factored in for the cost of the government's contribution to the youth day council?

Mr. Neville: I would have to know more about it before I could answer. There are probably other related costs. I do not know what they are.

Senator Lynch-Staunton: It would be nice to have them.

électronique. À notre connaissance, Statistique Canada n'a pas demandé d'augmentation de fonds pour entreprendre la conversion des données antérieures à 2001. D'après ce que nous avons constaté, aucune donnée du recensement de 1996 n'a été transférée du support papier au support électronique.

Vous avez raison de dire que les données des recensements antérieurs et jusqu'à 2001 sont placées sous la responsabilité des Archives nationales. À ma connaissance, elles sont toujours sur support papier. Pour autant que nous le sachions, on n'a pas demandé de financement pour cette conversion.

Le sénateur Banks: Ma deuxième question concerne la page 86 du Budget supplémentaire (A) et porte sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Je constate tout au bas de la rubrique Articles de dépenses — les dépenses au tableau du service de la dette publique — un montant de 504 000 \$, je crois. J'imagine que cela représente des milliers de dollars. Pourquoi l'Agence de promotion économique du Canada atlantique doit-elle payer des frais de dette?

M. Neville: Vous pouvez nous donner un instant?

Le sénateur Banks: Plus généralement, ma question est la suivante: Comment une agence de promotion économique peut-elle avoir une dette?

Le président: Pourrait-il s'agir d'une garantie de prêt non remboursé ou de quelque chose comme cela?

M. Neville: La notion de dette publique a un sens bien précis pour nous. Nous vous donnerons la réponse sur ce point plus tard, sénateur Banks, peut-être ce soir, mais de toute façon nous le ferons.

Le sénateur Lynch-Staunton: Avant de passer à un sujet analogue à celui que j'ai mentionné tout à l'heure, je pense qu'il pourrait être intéressant pour nos collègues de se reporter à la page 38 où il y a une contribution du ministère des Affaires étrangères de 1 million de dollars au Conseil de la Journée mondiale de la jeunesse catholique 2002. J'ai lu récemment dans la *Gazette du Canada* que le gouverneur en conseil avait approuvé une exonération des frais de visa pour les participants à cette conférence et que dans la note explicative on précisait que cela entraînerait un manque à gagner de 3 millions de dollars pour le gouvernement. En fait, le gouvernement verse au moins 4 millions à cette manifestation. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'on ne nous présente pas toujours un tableau complet de la situation dans un document. Nous sommes obligés d'aller chercher ailleurs pour avoir une idée complète de la situation.

C'est juste une simple remarque, mais reconnaissez-vous qu'il faudrait inclure ce manque à gagner de 3 millions de dollars dans le coût de la contribution du gouvernement à ce Conseil de la Journée mondiale de la jeunesse?

M. Neville: Il faudrait que je me renseigne pour pouvoir vous répondre. Il y a probablement d'autres coûts connexes que j'ignore.

Le sénateur Lynch-Staunton: Ce serait intéressant de les avoir.

I will go to page 143, and it is along the same lines as the Sustainable Development Fund transfer, which I still question. Although it may be legal, I, like the Auditor General, found it inadvisable. It is a \$152 million grant to Canadian Airlines, et cetera.

In the United States, when a bailout package was discussed, it went to Congress. It was debated. The president had his say. An agreement was reached, and the bailout was in a form of a bill.

Here, the minister announced it in a press release. As I recall, there was never an announcement in Parliament — certainly not in the Senate through the Leader of the Government — that millions of dollars would be available for airlines and airline services because of losses incurred because of the tragic events of September 11.

This is a comment more than a question. How can \$152 million be approved for a program that the minister devised on his own and which was never referred to Parliament? I do not understand how this amount of money can be spent and Parliament is only asked to ratify and approve it in and, in effect, rubber-stamp it, without any debate, discussion, defence or explanation. All we have is the press release of the minister and the reference here, and that is it.

Mr. Neville: In effect, the tabling of the Supplementary Estimates (A) is, in fact, seeking Parliament's approval for the content therein. That program is being requested as part of the total amount being sought.

Senator Lynch-Staunton: The money has already been spent. The other day the Parliamentary Secretary to the Minister of Transport in the House of Commons said that most of the money had already been spent. There were 1800 or so applications and Air Canada had already received its money. The money is gone.

Mr. Neville: The minister responsible has the Department of Transport Act, which allows payments to be made.

Senator Lynch-Staunton: Where in the act does it say that he can make payments for financial assistance in respect to losses incurred due to the temporary closure of Canadian airspace?

Mr. Neville: I do not have a copy of the act with me, but we are working here on the provision that the Department of Transport would have that authority. This would have been discussed when it was raised with the Treasury Board ministers in seeking that approval.

I stand to be corrected, but that would be the legal authority under which the minister of transport would have sought approval, and ratified in terms of the funding by way of the Supplementary Estimates (A).

Senator Lynch-Staunton: It is obvious that my frustration should be directed at the minister, not at you. However, I do not think the minister will come here and answer those questions. It is not the first, but it is the most blatant case in this book. It is highly frustrating, annoying and even improper that the ministerial

Je passe maintenant à la page 145, et c'est un peu la même chose que pour le transfert au Fonds du développement durable, que je conteste toujours. Bien que ce soit légal, je suis d'avis, comme la vérificatrice générale, que c'est quelque chose de peu recommandable. Il s'agit ici d'une subvention de 152 millions de dollars aux compagnies aériennes canadiennes, et cetera.

Aux États-Unis, quand on a envisagé un ensemble de mesures de renflouage, le projet a été soumis au Congrès. Il y a eu un débat et le président a eu son mot à dire. Il y a finalement eu une entente et ce renflouage a pris la forme d'un projet de loi.

ICI, le ministre l'a annoncé par voie de communiqué de presse. Pour autant que je m'en souviens, il n'y a jamais eu d'annonce au Parlement — en tout cas le leader du gouvernement n'en a pas fait au Sénat — pour dire qu'on allait mettre à la disposition des compagnies aériennes des millions de dollars pour compenser les pertes entraînées par la tragédie du 11 septembre.

Il s'agit là plus d'un commentaire que d'une question. Comment peut-on approuver l'octroi de 152 millions de dollars pour un programme que le ministre a mis sur pied tout seul et qui n'a jamais été soumis au Parlement? Je ne comprends pas comment on peut dépenser une telle somme en demandant au Parlement de la ratifier et de l'approuver, purement pour la forme, sans aucun débat, aucune discussion ni aucune explication. Tout ce que nous avons, c'est le communiqué de presse du ministre et cette mention ici, c'est tout.

M. Neville: En fait, le tableau du Budget supplémentaire (A) vise précisément à obtenir l'approbation du Parlement. Les crédits visant ce programme sont demandés dans le cadre du montant total demandé.

Le sénateur Lynch-Staunton: Mais cet argent a déjà été dépensé. L'autre jour, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports à la Chambre des communes a dit que l'essentiel de cet argent avait déjà été dépensé. Il y a eu environ 1 800 demandes et Air Canada a déjà reçu sa part. L'argent a disparu.

M. Neville: Le ministre s'appuie sur la Loi sur le ministère des Transports qui autorise les paiements.

Le sénateur Lynch-Staunton: Pouvez-vous me dire où dans la loi on dit qu'il peut faire des paiements pour apporter une aide financière à des entreprises qui ont subi des pertes à cause de la fermeture temporaire de l'espace aérien du Canada?

M. Neville: Je n'ai pas la loi sur moi, mais nous partons du principe que le ministère des Transports a ce pouvoir. La question a dû être abordée avec les autorités du Conseil du Trésor quand la demande a été faite.

À moins qu'on me corrige, je pense que c'est à cette autorité juridique que le ministre des Transports a dû s'adresser pour faire ratifier ce financement dans le cadre du Budget supplémentaire (A).

Le sénateur Lynch-Staunton: Il est évident que ma frustration devrait se tourner contre le ministre, et pas vous. Mais je ne pense pas que le ministre ait l'intention de venir ici répondre à ces questions. Ce n'est pas le premier cas, mais c'est le plus flagrant dans ce livre. Il est incroyablement frustrant, désagréable et même

discretion reaches so far that Parliament becomes an extension of government rather than the government being an extension of Parliament. That is what I am trying to get out of my system. I do not know what can be done about it.

You people make a fine presentation. You answer the questions clearly and, when you do not have the answers, you give them in writing very soon after, which is greatly appreciated.

Senator Bolduc: It is equivalent to the public accounts. It is not the budget estimates.

Senator Lynch-Staunton: Thank you for allowing me to get this out.

Senator Mahovlich: What criteria did Minister Collenette use to allocate these funds? Did any foreign-based airlines receive any funds, or was it just Air Canada?

Mr. Neville: To answer your first question, I will go back to the Department of Transport Act, which would be the legislative basis upon which the payments would be made. If you wish, we could look at the specific provision of the act that was used and make that available, if it is of interest.

Senator Mahovlich: Yes, but Canada 3000 was asking for \$400 million.

Mr. Neville: I was just answering the first question. You were asking for the basis of authority. The basis of authority, as best I know it, would be the Department of Transport Act.

Senator Mahovlich: I am not asking for the basis of authority, but the criteria.

Senator Banks: Why is it \$152 million?

Mr. Neville: I will answer that question then.

First, this program is intended to provide full and fair reimbursement for losses incurred to the program up to a limit of \$152 million. "All Canadian airlines" does not apply to foreign-based air operators, so that answers your question.

Specialty air operators, training schools – with the exception of users of corporate and private aircraft — are eligible for financial assistance for the air services lost for six days, which was the period of the immediate disruption following the events of September 11.

The financial assistance in this case is based on total foregone revenues plus any incremental costs net of any gain from a voided expense, such as fuel. If airlines have not flown, they have not used fuel.

Claims for financial assistance need to be substantiated and attestations signed under oath by the owner, the chief executive officer, the chief financial officer or the chief operating officer. Information provided is subject to verification and refunds would be sought in the case of overpayment. Applicants will be provided substantial initial payments to minimize any further financial damage resulting from the ground stop order. Remaining funds

incorrect que la discrétion ministérielle atteigne de telles proportions, au point que le Parlement devient un simple prolongement du gouvernement et non l'inverse. C'est cela que j'essaie d'évacuer. Je ne sais pas ce que l'on peut faire pour cela.

Vous faites du bon travail. Vous répondez clairement aux questions et, quand vous n'avez pas les réponses, vous nous les communiquez très rapidement, ce dont nous vous sommes très reconnaissants.

Le sénateur Bolduc: C'est l'équivalent des comptes publics. Ce ne sont pas les prévisions budgétaires.

Le sénateur Lynch-Staunton: Merci de m'avoir permis d'évacuer cela.

Le sénateur Mahovlich: Sur quels critères le ministre Collenette s'est-il fondé pour attribuer ces fonds? Est-ce que des lignes aériennes étrangères ont reçu des fonds, ou s'agissait-il uniquement d'Air Canada?

M. Neville: Pour répondre à votre première question, je vais me reporter à la Loi sur le ministère des Transports qui constitue le fondement législatif de ces paiements. Si vous le souhaitez, nous pourrions nous reporter à la disposition particulière de cette loi qui a été invoquée et vous la communiquer si cela vous intéresse.

Le sénateur Mahovlich: Oui, mais Canada 3000 demandait 400 millions de dollars.

M. Neville: Je répondrai simplement à la première question. Vous vouliez savoir sur quel pouvoir le ministre s'était appuyé. Pour autant que je sache, c'était la Loi sur le ministère des Transports.

Le sénateur Mahovlich: Je ne vous demande pas quel pouvoir, mais quels critères.

Le sénateur Banks: Pourquoi 152 millions de dollars?

M. Neville: Alors, je vais vous répondre.

Premièrement, ce programme a pour objectif de rembourser pleinement et équitablement les pertes jusqu'à un plafond de 152 millions de dollars. L'expression «Les compagnies aériennes canadiennes» ne s'applique pas aux compagnies étrangères, pour répondre à votre question.

Les transporteurs aériens à services spéciaux, les écoles de formation, à l'exception des utilisateurs d'avions de société ou privés, sont admissibles à une aide financière pour les pertes encourues pendant la période de six jours d'interruption des services qui a suivi les événements du 11 septembre.

L'aide financière en l'occurrence correspond à la totalité du manque à gagner plus les frais marginaux, nets des gains correspondant aux dépenses non encourues, par exemple pour le carburant. Si les avions n'ont pas volé, ils n'ont pas consommé de carburant.

Les demandes d'aide financière doivent être justifiées et les attestations sont signées sous serment par le propriétaire, le président directeur général, le chef du service des finances ou le directeur d'exploitation. Les informations communiquées sont sujettes à vérification et on exigera des remboursements s'il y a eu trop-payé. Les demandeurs recevront un paiement initial important pour minimiser les pertes financières entraînées par

may have to be pro-rated to ensure the program lives within its financial limits before final payments are made to qualified applicants.

That would be the criteria for the payments.

Senator Cools: I would like to welcome Mr. Neville and Mr. Bickerton. I would like to say, Mr. Neville, it is wonderful to have you back. We have missed you.

I was thinking, as Senator Lynch-Staunton was speaking, that when Senator Stratton was chairman, the committee tossed around the idea of beginning committee studies department-by-department, because of the sorts of problems that emerged again and again.

I use this opportunity to put the issue before us again. Maybe we should return to that idea and look at how these individual departments actually do enter into these kinds of arrangements.

I understand very clearly that the Department of Transportation Act would be the appropriate basis. I have not looked at the act for quite some time, but one wonders what are the limits to which any minister can spend without actually coming to Parliament with a bill at the time of the commitments to spend?

It is no longer clear. This committee has raised these questions again and again. I just put that out to us for study.

My question is insignificant tonight. On page 70, you see there is a \$20 million grant to Jamaica, Vote 25. Could you tell us about that, please?

Senator Banks: Is it debt forgiveness?

Senator Cools: It is a grant.

Senator Stratton: It is on page 17, \$17.9 million, Vote 2a.

Senator Cools: There are two different items.

Senator Stratton: I understand, but we are talking of a cumulative amount of \$38 million.

Mr. Neville: We will answer both questions. I will deal with it as two transactions.

First, Canada is a member of the International Monetary Fund, the IMF, and a donor to its Poverty Reduction and Growth Facility, or the PRGF, at the IMF's concessional facility for balance of payments support to low-income developing countries. Canada supports the PRGF with payments and through the issuance of loans.

Two exceptional events caused the presentation of Supplementary Estimates at this time. First, the issuance of loans to the IMF's Poverty Reduction and Growth Facility is normally included in the Main Estimates. However, in this instance, the Main Estimates were closed without that item. As a result, the issuance of a \$172 million loan is included in the Supplementary Estimates.

Following the closure of the Main Estimates, but before the end of the 2001 fiscal year, Canada paid its 2001 PRGF payment of \$40.5 million. Having made the 2001 PRGF payment during fiscal year 2000-01, a corresponding reduction from the 2001-02 Main Estimates was required.

l'ordre d'immobilisation au sol de tous les avions. Le reste des montants sera calculé au prorata pour éviter que les paiements aux demandeurs qualifiés débordent les limites financières du programme.

Voilà les critères des versements.

Le sénateur Cools: Je salue MM. Neville et Bickerton. Je dois dire, monsieur Neville, que c'est merveilleux de vous revoir. Vous nous manquez.

Pendant que le sénateur Lynch-Staunton parlait, je me disais qu'à l'époque où le sénateur Stratton était président, le comité avait joué avec l'idée d'entreprendre des études ministère par ministère pour examiner des problèmes qui reviennent régulièrement.

Je profite de cette occasion pour remettre la question sur le tapis. Peut-être devrions-nous ranimer cette idée et aller voir comment chacun de ces ministères conclut ce genre d'ententes.

Je comprends très bien que la Loi sur le ministère des Transports soit l'instrument approprié. Je ne l'ai pas examinée depuis un certain temps, mais on se demande jusqu'à quel montant de dépenses le ministre peut aller sans devoir soumettre au Parlement un projet de loi lorsqu'il prend un tel engagement.

Ce n'est plus clair. Le comité a posé ces questions à maintes reprises. Je propose simplement qu'on étudie cela.

Ma question est tout à fait mineure ce soir. À la page 39, il y a une subvention de 20 millions de dollars à la Jamaïque, crédit 25. Pourriez-vous nous expliquer cela?

Le sénateur Banks: C'est une remise de dette?

Le sénateur Cools: C'est une subvention.

Le sénateur Stratton: C'est à la page 77, crédit 2.

Le sénateur Cools: Ce sont deux points différents.

Le sénateur Stratton: Je comprends, mais on parle d'un total cumulatif de 38 millions de dollars.

M. Neville: Nous allons répondre aux deux questions. Je vais les considérer comme deux transactions distinctes.

Tout d'abord, le Canada est membre du Fonds monétaire international, le FMI, et il contribue à sa facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, la FRPC, qui est un dispositif de soutien à des taux avantageux pour la balance des paiements des pays en développement à faible revenu. Le Canada contribue à la FRPC sous forme de versements et de prêts.

Deux événements exceptionnels expliquent la présentation du Budget supplémentaire cette fois-ci. Tout d'abord, les prêts à la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI sont normalement inclus dans le Budget principal. Toutefois, cette fois-ci, le Budget principal a été bouclé sans que cet élément y soit inclus. En conséquence, le prêt de 172 millions de dollars est inclus dans le Budget supplémentaire.

Après la clôture du Budget principal, mais avant la fin de l'exercice 2001, le Canada a fait son paiement de 40,5 millions de dollars pour 2001 à la FRPC. Comme il a fait ce paiement de 2001 à la FRPC au cours de l'exercice 2000-2001, il fallait inclure une réduction équivalente dans le Budget principal de 2001-2002.

While on the surface it could appear inconsistent to make an increase and a decrease in the same Supplementary Estimates exercise, as you correctly pointed out, it is worth noting that the increase was to a repayable loan and the decrease was to a payment. Thus, the two are best kept separate.

The Chairman: Honourable senators, if there are no further questions, I wish to thank our witnesses. As always, it has been a most instructive and, dare I say, entertaining evening for us and, in all due modesty, we hope for you, too.

The committee adjourned.

Bien qu'il puisse sembler contradictoire en apparence d'inscrire une augmentation et une diminution dans le même exercice de Budget supplémentaire, comme vous l'avez bien fait remarquer, il est bon de noter que l'augmentation correspondait à un prêt remboursable et la diminution à un paiement. Il vaut donc mieux garder les deux rubriques distinctes.

Le président: Honorables sénateurs, s'il n'y a pas d'autres questions, je vais remercier nos témoins. Comme toujours, nous avons eu une soirée très instructive et, si j'ose dire, très distrayante et j'espère en toute modestie que cela a été le cas pour vous aussi.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada —
Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Treasury Board of Canada:

Richard J. Neville, Deputy Comptroller General, Comptroller-
ship Branch;

David Bickerton, Acting Executive Director, Expenditure Oper-
ations and Estimates Directorate, Comptrollership Branch.

Du Conseil du Trésor du Canada:

Richard J. Neville, sous-contrôleur général, Direction de la
fonction de contrôleur;

David Bickerton, directeur exécutif intérimaire, Division des
opérations et des prévisions des dépenses, Direction de la
fonction de contrôleur.